



**SAVART PAYSAGE - PAYSAGISTE ET URBANISTE**

**PROJETS D'AMÉNAGEMENT À TOUTES LES ÉCHELLES - DE LA COUR  
D'ÉCOLE À L'ÉCOQUARTIER - DU JARDIN AU PARC - DE LA RUE À  
L'AVENUE**

**RÉFLEXIONS SUR LE GRAND TERRITOIRE - ATLAS DES PAYSAGES  
DE CHAMPAGNE ARDENNES - ÉTUDES DE PARCS ÉOLIENS -  
CONTOURNEMENTS ROUTIERS - ÉTUDES DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUES**



**QUAND ON M'A DEMANDÉ DE FAIRE UNE ÉTUDE SUR LE RAPPORT  
ENTRE LES ÉOLIENNES ET LE PAYSAGE POUR LE PAYS DE CHÂLONS**

**IL S'AGISSAIT EN FAIT DE PROPOSER UNE STRATÉGIE GLOBALE À CE  
TERRITOIRE POUR DIRE, LÀ ON PEUT METTRE DES ÉOLIENNES ET LÀ  
ON NE PEUT PAS METTRE DES ÉOLIENNES**

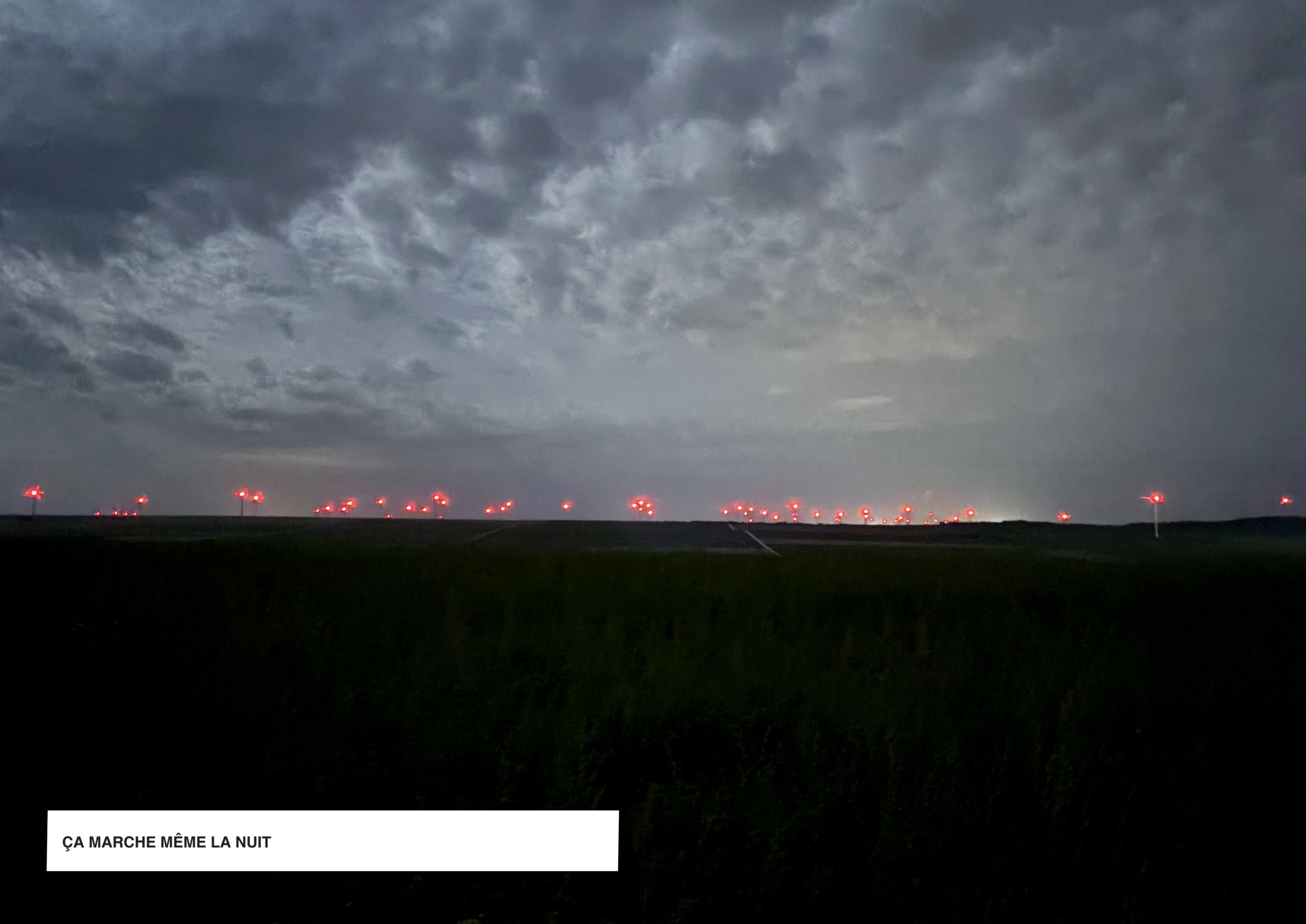
**SI LA QUESTION EST FORMULÉE AINSI, C'EST QUE LES ÉOLIENNES  
SONT DÉJÀ LÀ ET QU'ELLES PROVOQUENT UNE IDÉE DE «TROP PLEIN»**



**VOILÀ, AUJOURD'HUI ON EN EST LÀ, PAS PARTOUT MAIS SOUVENT,  
L'HORIZON EST REMPLI DE CES VERTICALES**



**ENCORE UN HORIZON REMPLI**



ÇA MARCHE MÊME LA NUIT



**ALORS QUAND ON PARCOURT UN PEU LA FRANCE, ON VOIT DES ÉOLIENNES,**

**MAIS ON NE VOIT PAS CES SITUATIONS D'HORIZON DÉJÀ REMPLI**

**ICI IL N'Y A PAS D'ÉOLIENNES, POURTANT LE TERRITOIRE EST VASTE, L'HORIZON EST À PLUS DE 30 KM**



**C'EST LE PAYSAGE DES ALPILLES VU DEPUIS LES BAUX DE PROVENCE  
AVEC SES VERGERS D'OLIVIERS PRÉSENTS DEPUIS DES CENTAINES  
D'ANNÉES  
ET PAS D'ÉOLIENNES**



**LA PLAINE D'AVIGNON COUVERTE DE CULTURES MARAÎCHÈRES ET  
FRUITIÈRES OFFRE UN PAYSAGE ORGANISÉ AVEC LE VENT DEPUIS  
PLUS DE 200 ANS**

**SANS ÉOLIENNE À L'HORIZON**



**ET ENFIN LES COTEAUX VITICOLES DE CHAMPAGNE COMPOSENT  
DEPUIS LE 17EME SIÈCLE UN PAYSAGE INVARIABLE.  
ICI PAS D'ÉOLIENNE.  
ET MAINTENANT ON FAIT MÊME EN SORTE QU'IL N'Y AIT PAS DE  
COVISIBILITÉ ENTRE LES ÉOLIENNES ET CES COTEAUX.**

**ALORS POURQUOI CERTAINS PAYSAGES SEMBLANT IMMUNISÉS  
DES ÉOLIENNES ET POURQUOI LA PLAINE DE CHAMPAGNE A VU CES  
DERNIÈRES CONQUÉRIR SES HORIZONS ?  
LES PAYSAGES PRIS EN EXEMPLE SONT TOUS CHARGÉS D'UNE  
HISTOIRE LONGUE  
ILS ONT FORMÉ UN PATRIMOINE IMMATÉRIEL QUI ILLUSTRÉ L'ESPRIT  
DES LIEUX**

**SI SUR UN TERRITOIRE, CE QU'ON RECONNAÎT COMME PATRIMOINE  
EST UN PAYSAGE**

**ALORS QU'EN EST-T-IL DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE ?  
ALORS QU'EN EST-IL DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE AVEC SES  
ÉOLIENNES ?**





**SANS ÉOLIENNE, UNE LONGUE PROFONDEUR DE CHAMP ET DES COURBES SUCCESSIVES**



**UN HORIZON ENTRE LE CIEL ET LA TERRE**



LE CIEL



L'IMPRESSION

POUR VOIR PLUS CLAIR DANS CETTE HISTOIRE DE PAYSAGE ET D'ÉOLIENNES - QUELQUES PAGES DE L'ÉTUDE RÉALISÉE POUR LE PAYS DE CHAMPAGNE.



## PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE PAYSAGE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

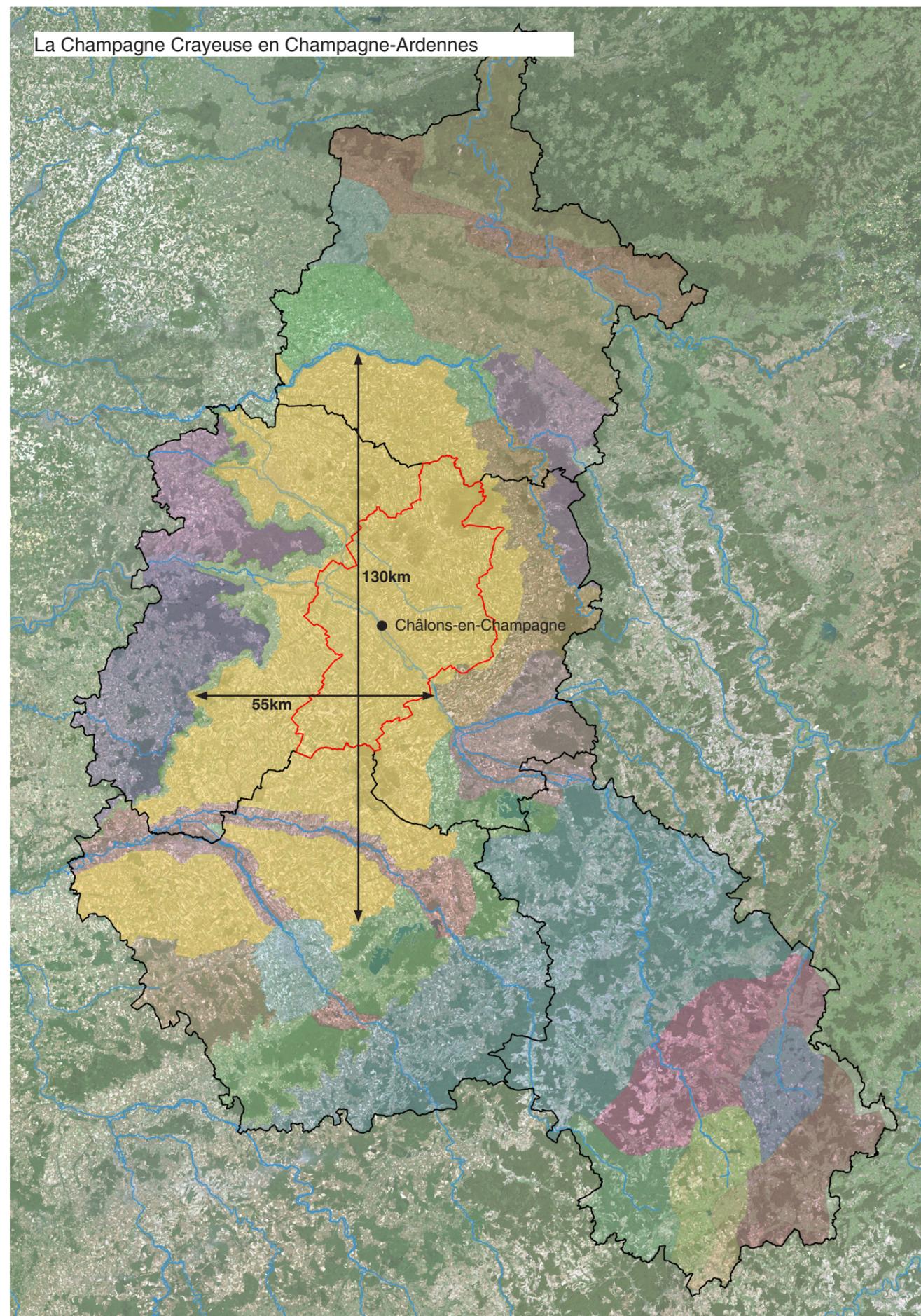
Octobre 2024



## DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE AU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS : DANS LE PAYSAGE DE LA PLAINE DE CHAMPAGNE CRAYEUSE.

DES HORIZONS NUS - DES LIGNES DE CRÊTES SUCCESSIVES -

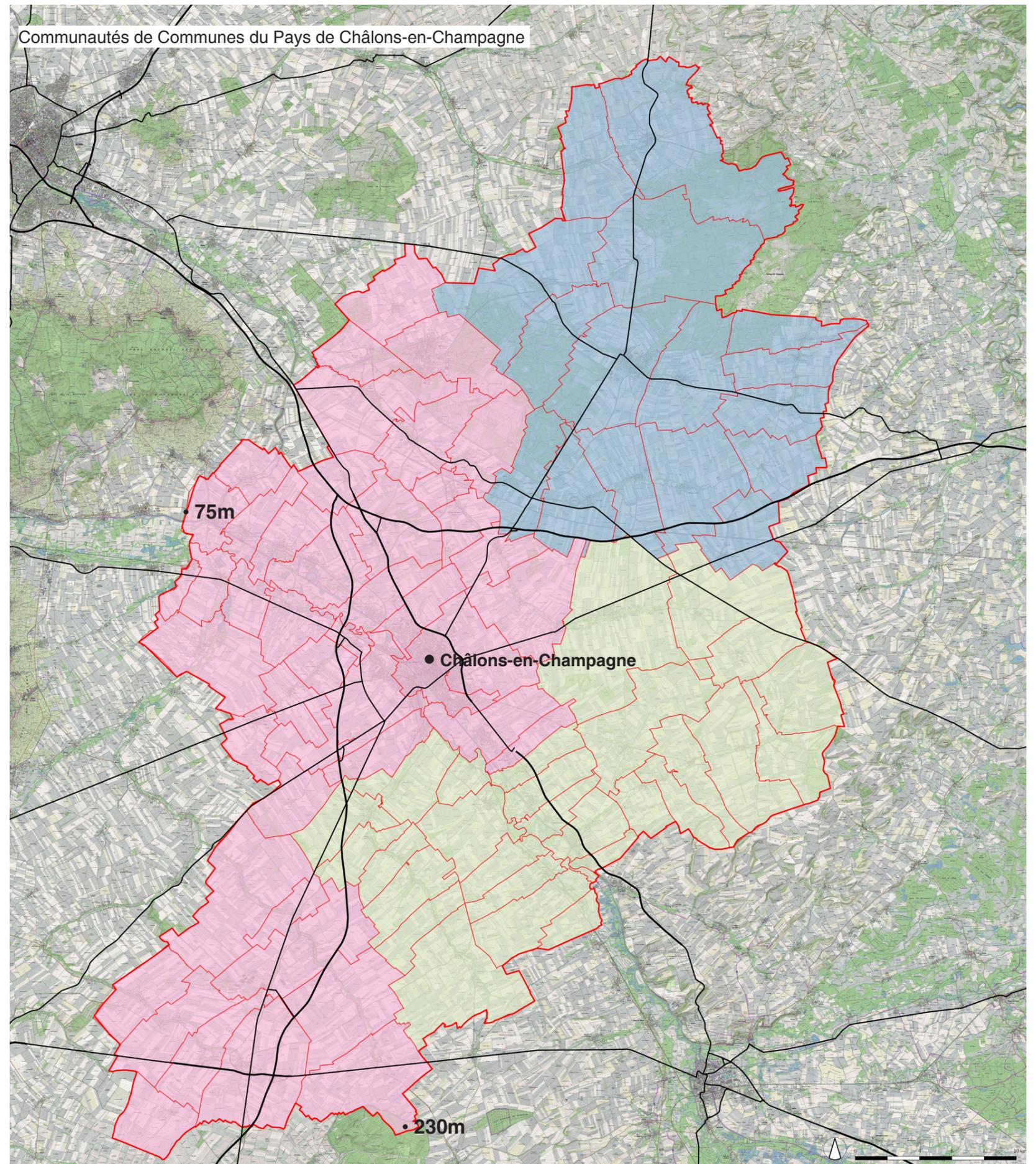


## LE PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

### COMMUNAUTÉS DE COMMUNES QUI FORMENT LE PAYS DE CHÂLONS :

	CHÂLONS AGGLO	46 COMMUNES
	CC DE LA MOIVRE À LA COOLE	28 COMMUNES
	CC DE LA RÉGION DE SUIPPES	16 COMMUNES
	<b>NOMBRE DE COMMUNES</b>	<b>90 COMMUNES</b>

<b>SURFACE</b>	1 782 KM <sup>2</sup>
<b>LONGUEUR</b>	70 KM
<b>LARGEUR</b>	41 KM
<b>ALTIMÉTRIE</b>	POINT HAUT 230 M / POINT BAS 75 M



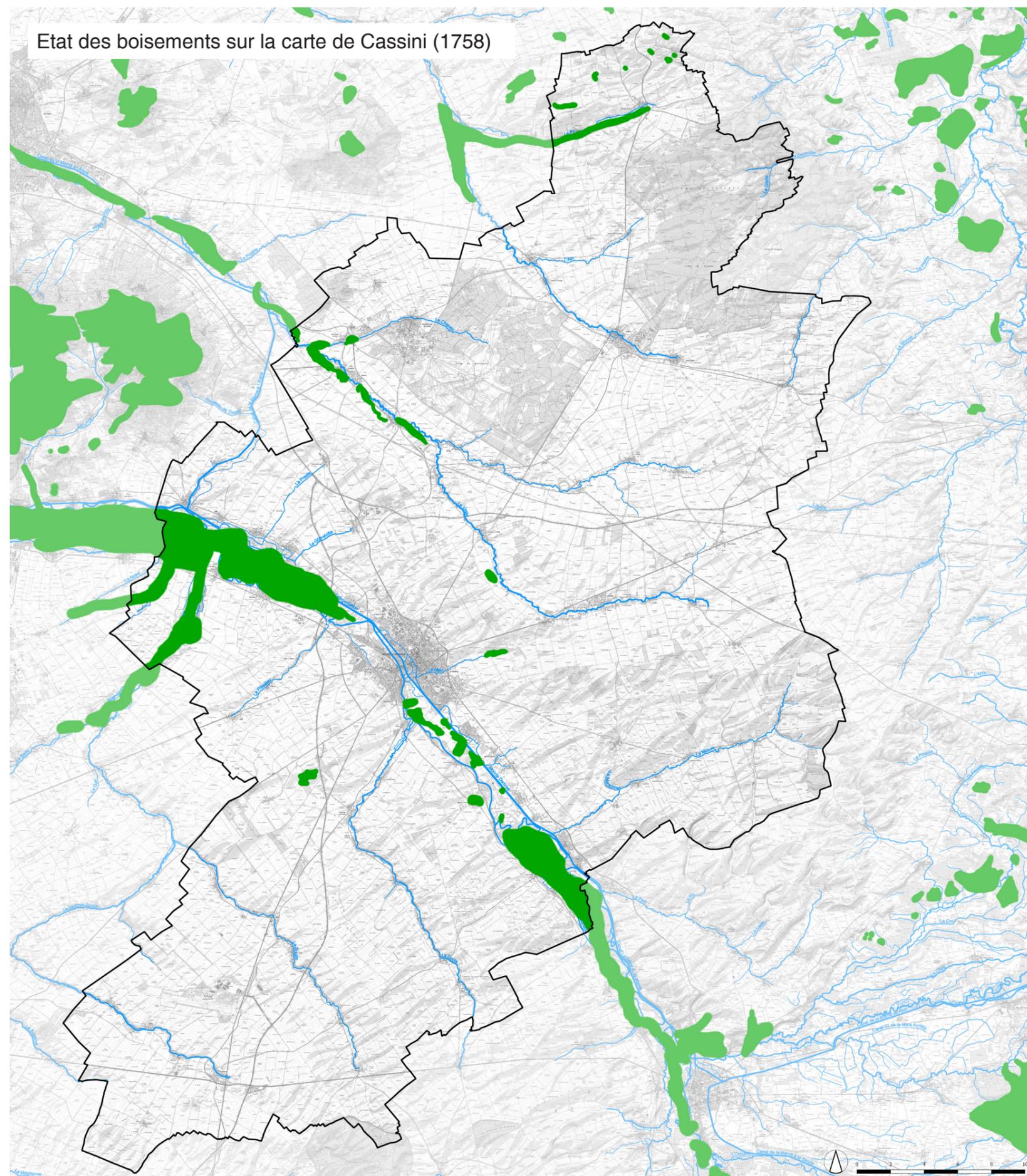
## UNE COURTE HISTOIRE DE LA PLAINE

AVANT SES 100 ANS  
UNE GRANDE PLAINE CRAYEUSE ET DÉBOISÉE PAR LES ROMAINS  
PAUVRES LANDES HERBACÉES, TARDIVEMENT APPELÉES SAVART  
... PAYSAGE OUVERT

18ÈME SIÈCLE, VIENT L'IDÉE DE PLANTER DES PINS  
... PAYSAGE FERMÉ

POUR COMPRENDRE UN TERRITOIRE IL ME SEMBLE TOUJOURS  
NÉCESSAIRE DE COMPRENDRE SES ORIGINES  
DONC ON A FAIT UN COURT RETOUR EN ARRIÈRE QUE L'ON VOIT ICI  
PAR ÉTAT DES BOISEMENTS SUR LA CARTE CASSINI

DANS CE PAYSAGE TOUS LES HORIZONS SONT OUVERTS ET S'ARRÊTENT  
SUR SES LIGNES DE CRÊTE.



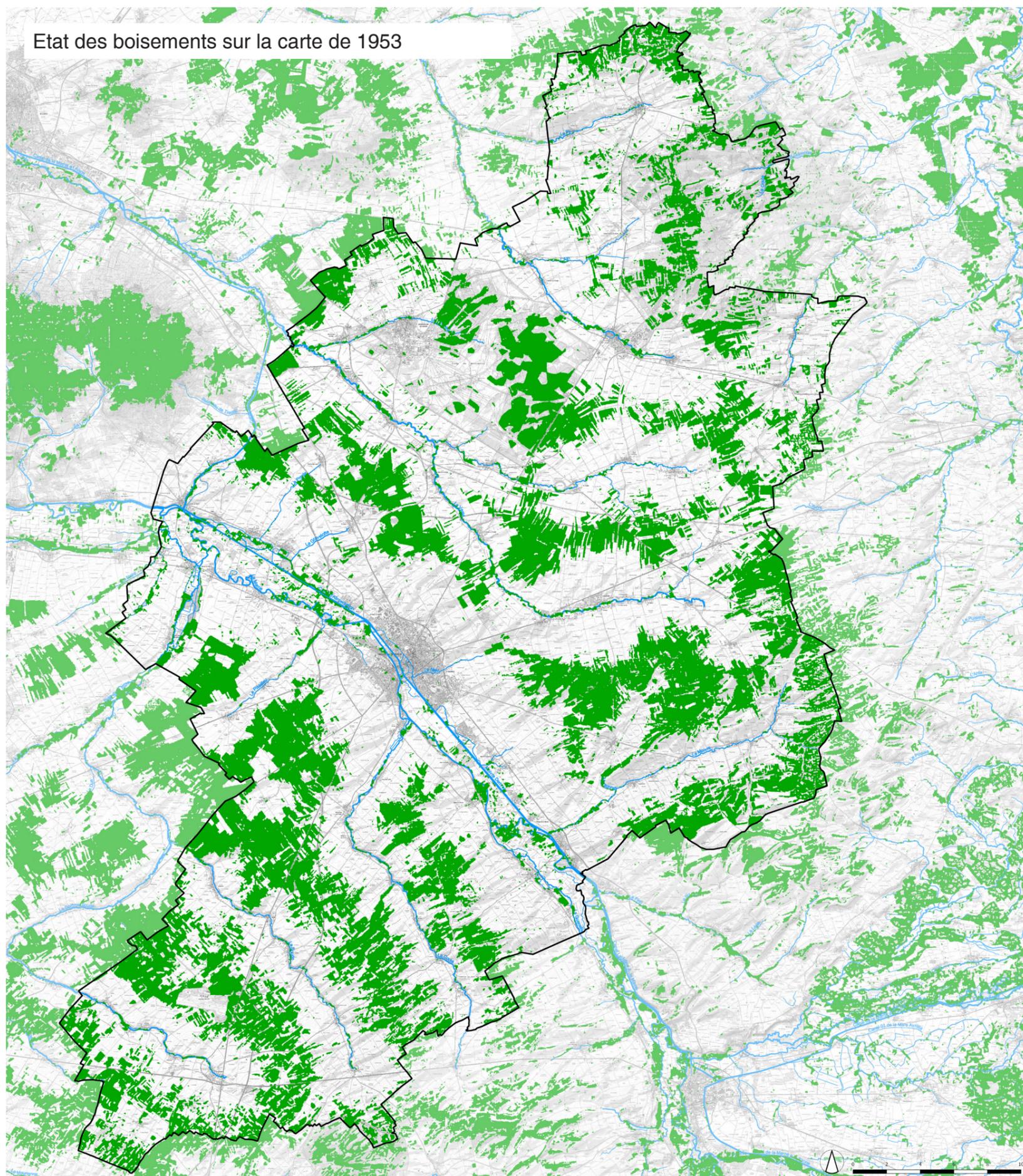
## DES BOISEMENTS

L'ENTRE-DEUX GUERRES - UNE AGRICULTURE NOUVELLE  
LES DÉFRICHEMENTS REDÉCOUVRENT LES HORIZONS ... PAYSAGE  
OUVERT

UN PAYSAGE QUI NE S'EST PAS FORGÉ AU COURS DES SIÈCLES -  
PAS D'IDENTITÉ COLLECTIVE ATTACHÉE À SON TERRITOIRE

ICI L'ÉTAT DES BOISEMENTS DE 1953. ILS COUVRENT 30 À 40 % DU  
TERRITOIRE ET RÉSULTENT DES PLANTATIONS DE 18ÈME SIÈCLE.  
ALORS QUE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE DITE «POUILLEUSE» EST  
UN TERRITOIRE PARMIS LES PLUS PAUVRES DE FRANCE, L'ÉTAT  
ENCOURAGE LA PLANTATION DES PINS POUR CRÉER DES RESSOURCES  
COMPLÉMENTAIRES.

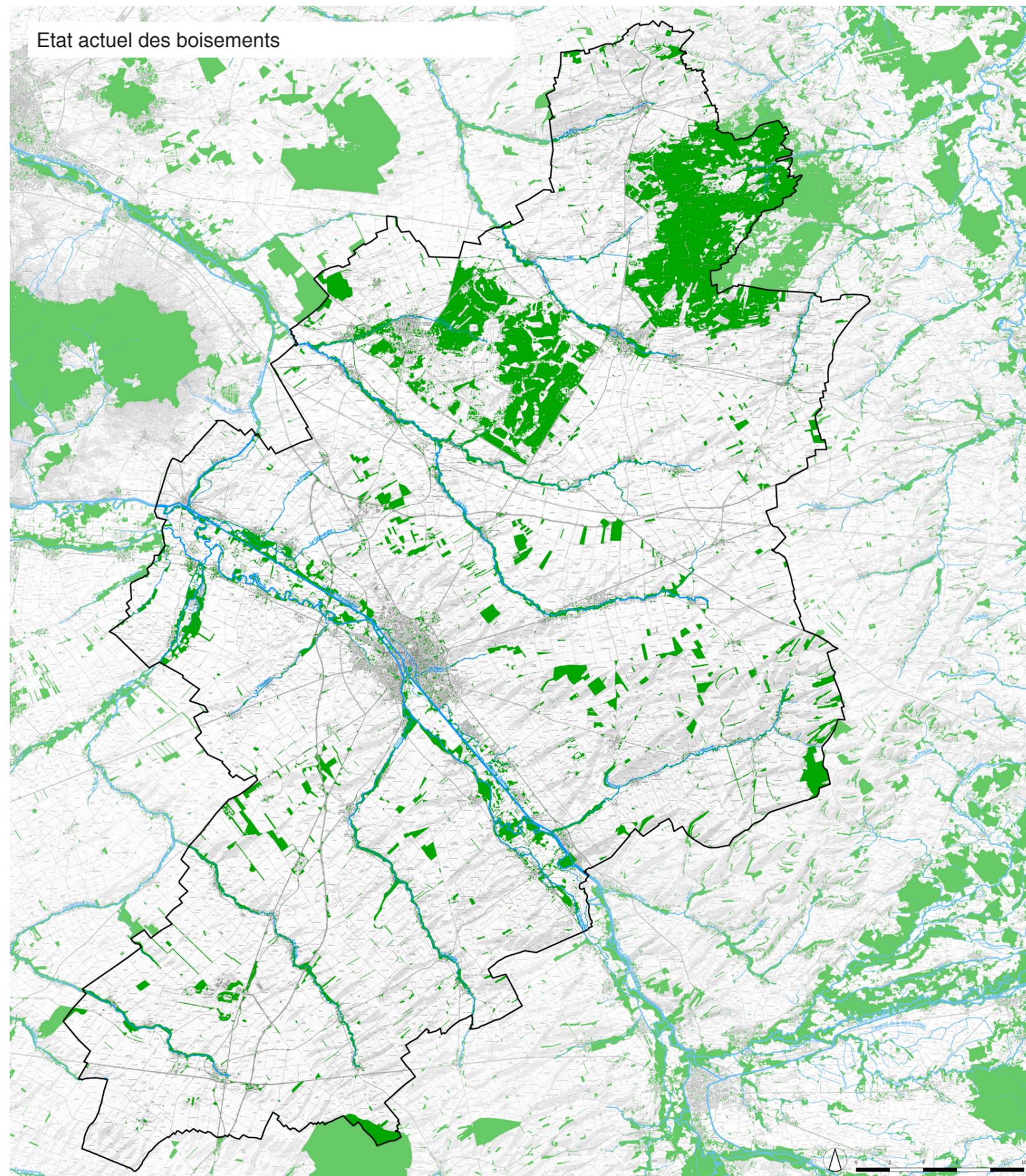
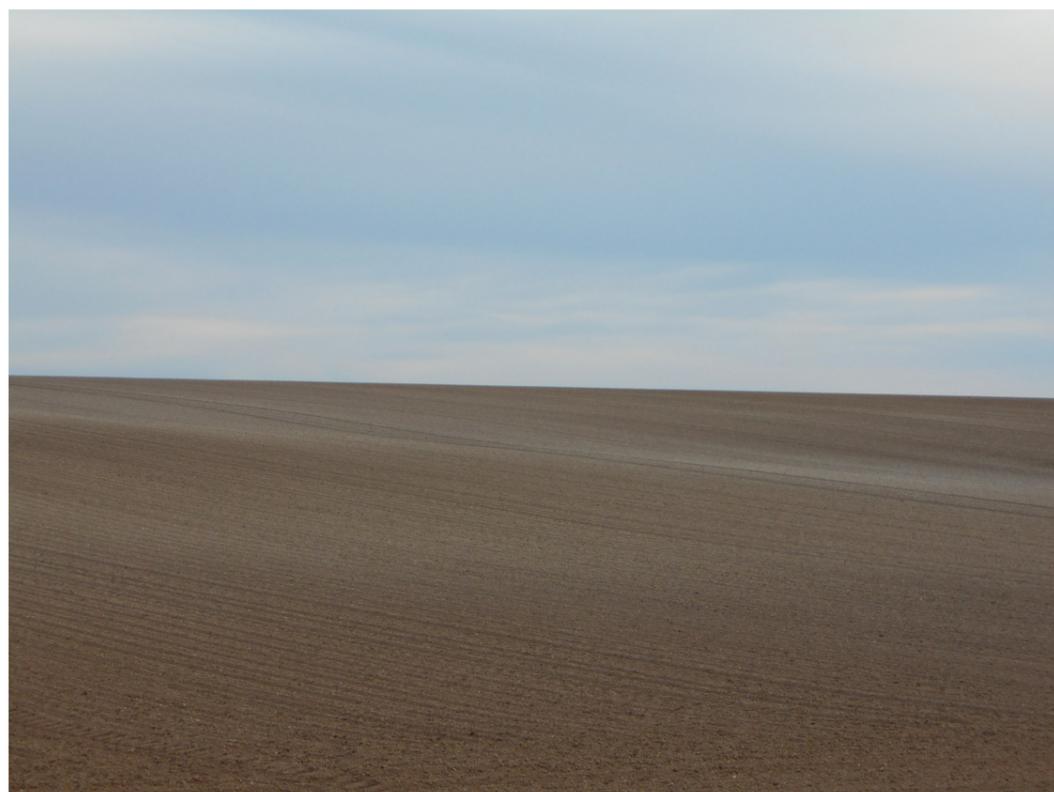
ICI LES HORIZONS SONT FERMÉS ET LES VUES S'ARRÊTENT LE PLUS  
SOUVENT SUR LES BOISEMENTS.



## CONSIDÉRATION D'UN PAYSAGE

**ACTUELLEMENT LES BOISEMENTS ONT REDISPARU, SEULS QUELQUES  
PETITS BOIS PRÉSERVÉS PONCTUENT LA PLAINE  
LES HORIZONS SONT À NOUVEAU OUVERTS**

**A CE STADE ON NE PARLE PAS ENCORE DE PAYSAGE**





**L'IDÉE DE PAYSAGE EST RÉCENTE - ELLE COMMENCE APRÈS L'INSTALLATION DES ÉOLIENNES (ENVIRON 20 ANS)**

**QUAND LES ÉOLIENNES DEVIENNENT À PRIORI TROP NOMBREUSES**

**ON QUALIFIE CETTE ABONDANCE PAR «LA DÉGRADATION DU PAYSAGE»**

**AUJOURD'HUI - FORTES TRANSFORMATIONS DE LA PERCEPTION DE CE TERRITOIRE  
NAISSANCE DU CONCEPT DE PAYSAGE**

**ÉVOLUTION DU REGARD SUR LA PLAINE DE CHAMPAGNE CRAYEUSE**

**QUELLE EST LA JUSTE POSITION DES ÉOLIENNES ET LEUR QUANTITÉ ACCEPTABLE**

## **OBJET DE L'ÉTUDE**

**SE METTRE D'ACCORD SUR L'IDENTITÉ DE CE TERRITOIRE, SA PERCEPTION ET SA CONSIDÉRATION**

**APPRÉCIER L'IMPACT DES ÉOLIENNES SUR CE PAYSAGE**

**PAR DÉCLINAISON, LES IMPACTS QUI NE NOUS SEMBLERENT PAS ACCEPTABLES NE POURRONT ÊTRE REPRODUITS.**

**UNE DÉMARCHE PAR SOUSTRACTION**

## LA PLAINE

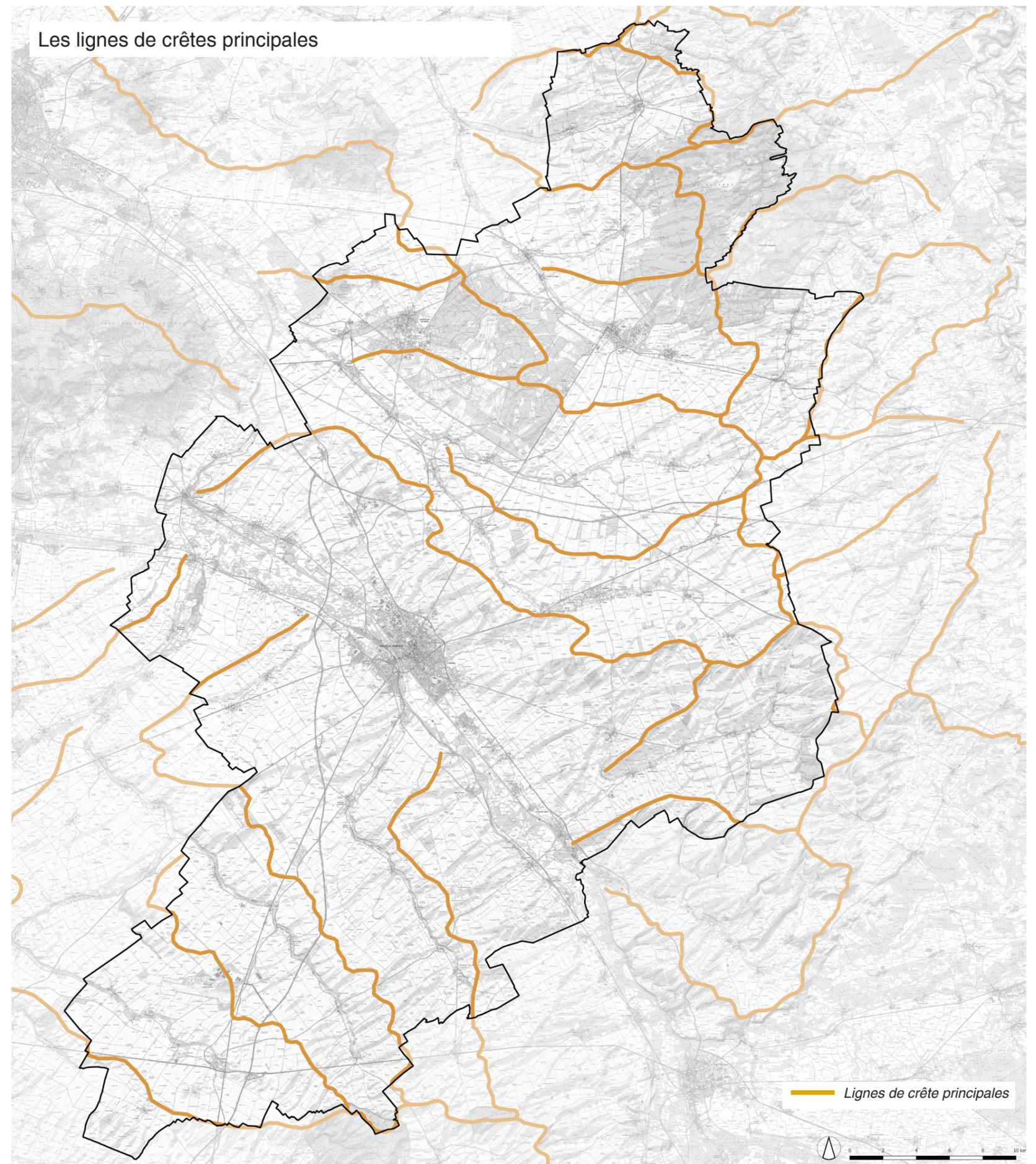
### DES ONDULATIONS COMME SOCLE DU PAYSAGE

DES MOUVEMENTS SUCCESSIFS - LIGNES DE CRÊTES PRINCIPALES  
- LIGNES DE CRÊTES SECONDAIRES

DE 600M À 1000M DE LONGUEUR ET D'UNE HAUTEUR DE 60 À 80 M

DES LIGNES DE CRÊTE QUI PARTAGENT LE CIEL ET LA TERRE

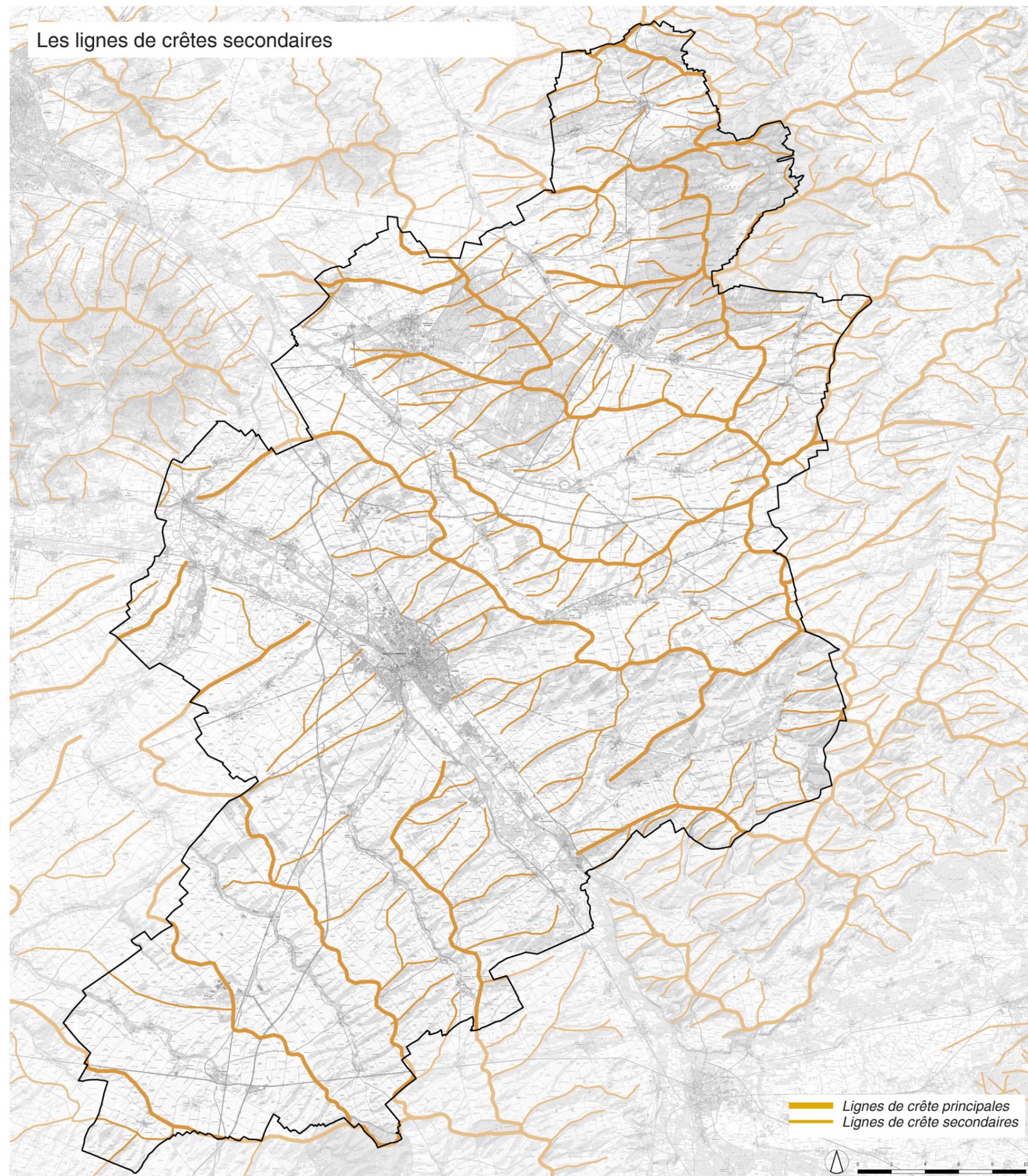
CE TERRITOIRE SE STRUCTURE À PARTIR DE LIGNES DE CRÊTES  
DE 600 À 1000 M DE LONGUEUR ET DE 60 À 80 M DE HAUTEUR.



## DES ONDULATIONS COMME SOCLE DU PAYSAGE

### DÉCOMPOSITION DES VERSANTS

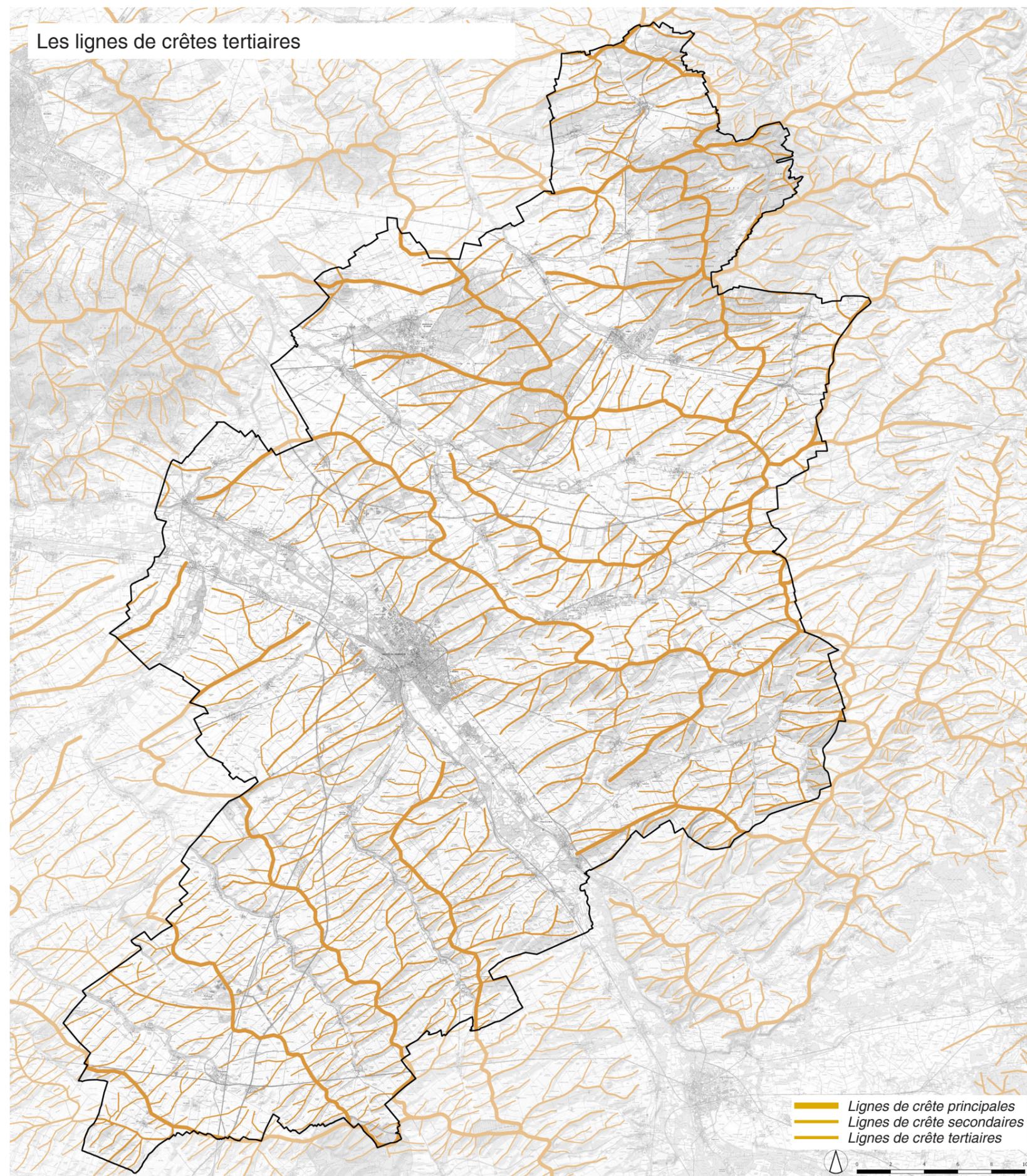
CES LIGNES DE CRÊTES SE DÉCOMPOSENT EN LIGNES DE CRÊTES SECONDAIRES, VOIRE TERTIAIRES, QUI COMPOSENT UNE SUCCESSION DE VERSANTS.



## DES ONDULATIONS COMME SOCLE DU PAYSAGE

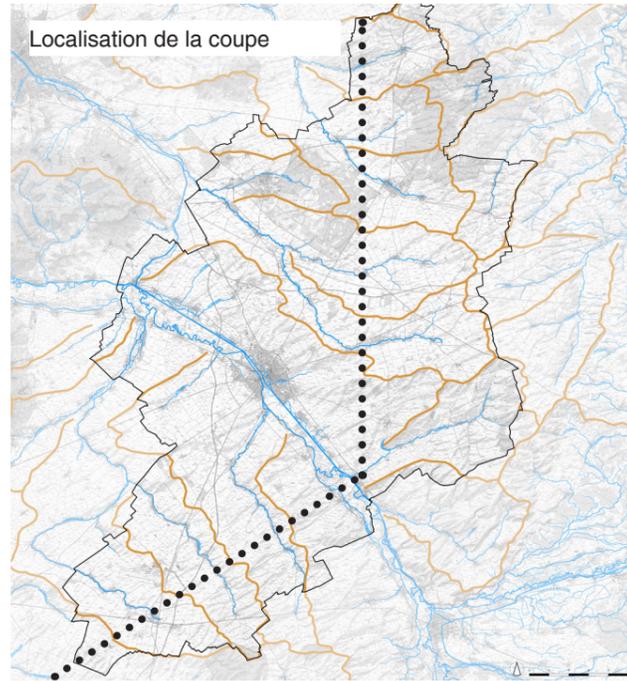
### DÉCOMPOSITION DES VERSANTS

CES LIGNES DE CRÊTES SE DÉCOMPOSENT EN LIGNES DE CRÊTES SECONDAIRES, VOIRE TERTIAIRES, QUI COMPOSENT UNE SUCCESSION DE VERSANTS.



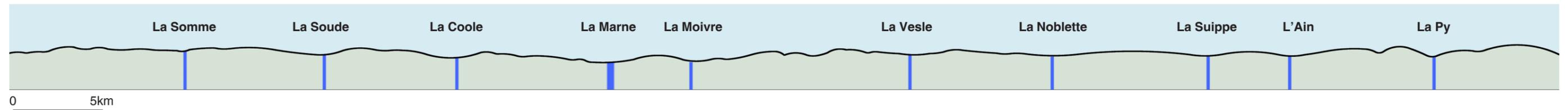
## DES ONDULATIONS COMME SOCLE DU PAYSAGE

### DES ONDULATIONS SUCCESSIVES

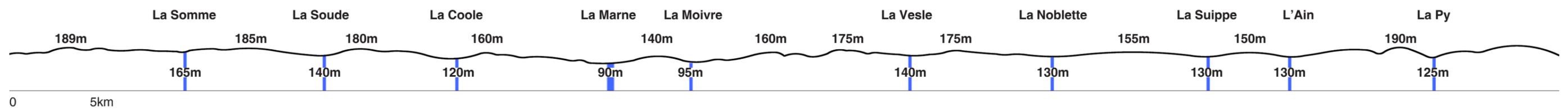


CARTOGRAPHIE DES ONDULATIONS QUI PRÉSENTE DES MOUVEMENTS AMPLES DU TERRITOIRE. ON RETROUVE BIEN DES LIGNES DE CRÊTES PRINCIPALES ENTRE CHAQUE VALLÉE

### DES ONDULATIONS ENTRE LES VALLÉES



### LES ALTIMÉTRIES DES ONDULATIONS



## DES RIVIÈRES ET UNE ORIENTATION DU PAYSAGE

DE LONGS SILLONS VERTS ET ÉTROITS QUI PARCOURENT DISCRÈTEMENT LA PLAINE

ONDULATIONS ET RIVIÈRES FORMENT UN SYSTÈME GÉOGRAPHIQUE QUI VA ORIENTER LE PAYSAGE ET LA FAÇON D'Y HABITER.

A L'OUEST DE LA VALLÉE DE LA MARNE, LES VALLÉES SONT ORIENTÉES DU SUD VERS LE NORD

A L'EST DE CETTE VALLÉE, LES RIVIÈRES SONT ORIENTÉES DE L'EST VERS L'OUEST.

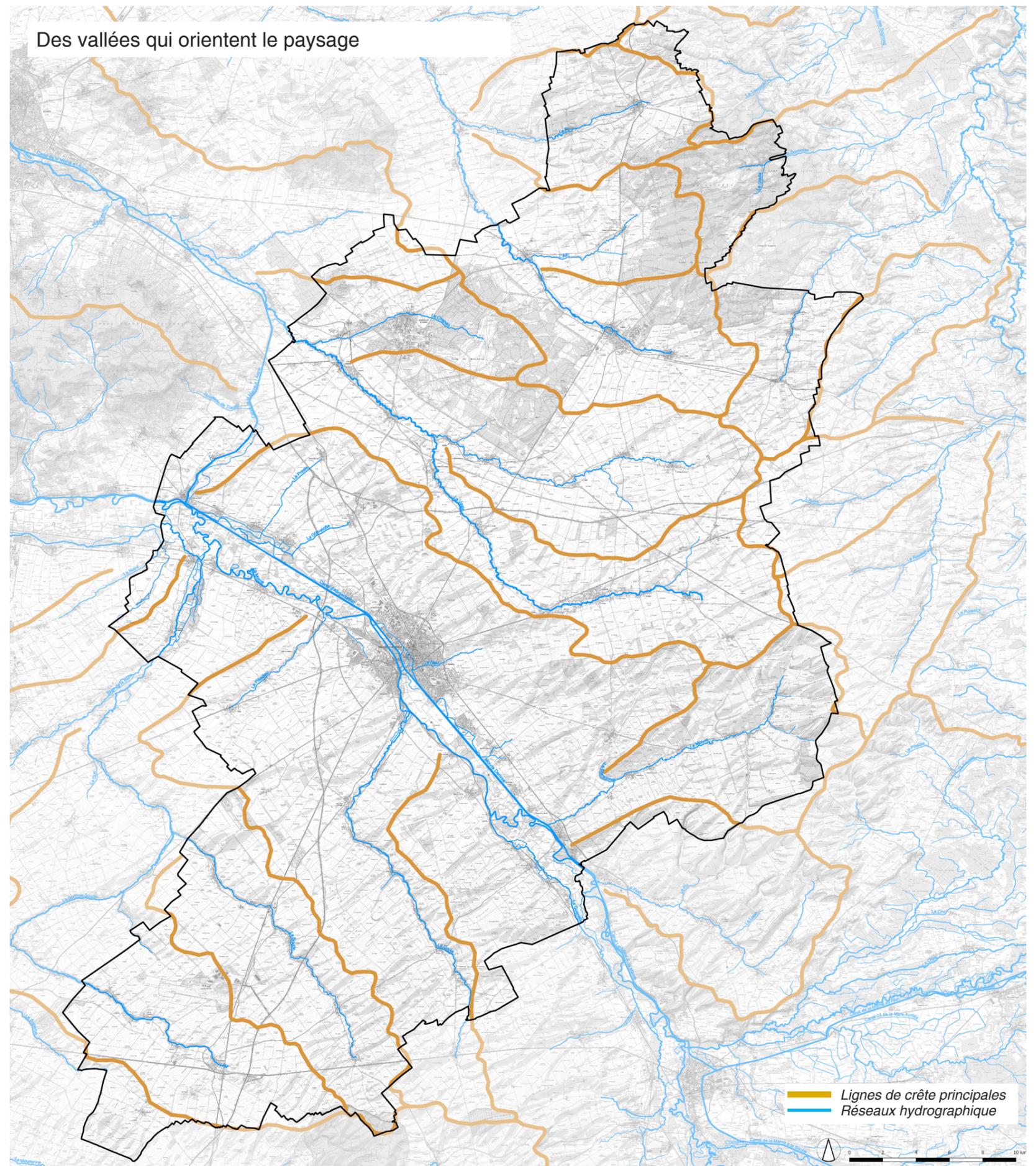
C'EST CONTRE CES VALLÉES QUE LES HOMMES VONT S'INSTALLER

CES VALLÉES ET LEURS ROUTES SONT LES PRINCIPAUX LIEUX DE DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

ENTRE CES LIGNES DE CRÊTES COULENT DES RIVIÈRES

RIVIÈRES ET LIGNES DE CRÊTES CRÉENT UN SYSTÈME GÉOGRAPHIQUE QUI VA DONNER UNE ORIENTATION AU PAYSAGE ET À LA FAÇON D'Y HABITER

ON VOIT QUE LES VALLÉES À L'OUEST DE LA VALLÉE DE LA MARNE SONT ORIENTÉS NORD-SUD ET LES VALLÉES SITUÉES À L'EST DE LA VALLÉE DE LA MARNE SONT ORIENTÉES EST-OUEST.



Vallée de la Coole



**VOILÀ DES EXEMPLES DE VALLÉES  
ICI LA VALLÉE DE LA COOLE ET SA RIPISYLVE, ON PARLE DE SILLON  
VERT DANS LA PLAINE**

Vallée de la Moivre



PAREIL POUR LA VALLÉE DE LA MOIVRE

VALLÉE DE LA MARNE



**VUE EN DIRECTION D'UN VILLAGE DEPUIS LE FOND DE VALLÉE**



**CES VALLÉES NOUS AMÈNENT VERS LES VILLAGES**

## LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

**PREMIÈRE IMPRESSION - PAYSAGE PLAT ET VIDE**

**INVERSE DES PAYSAGES BUCOLIQUES, OÙ LES ALTERNANCES DE PLEINS (BOIS) ET DE VIDES (CHAMP) RYTHMENT SANS CESSE LE PARCOURS**

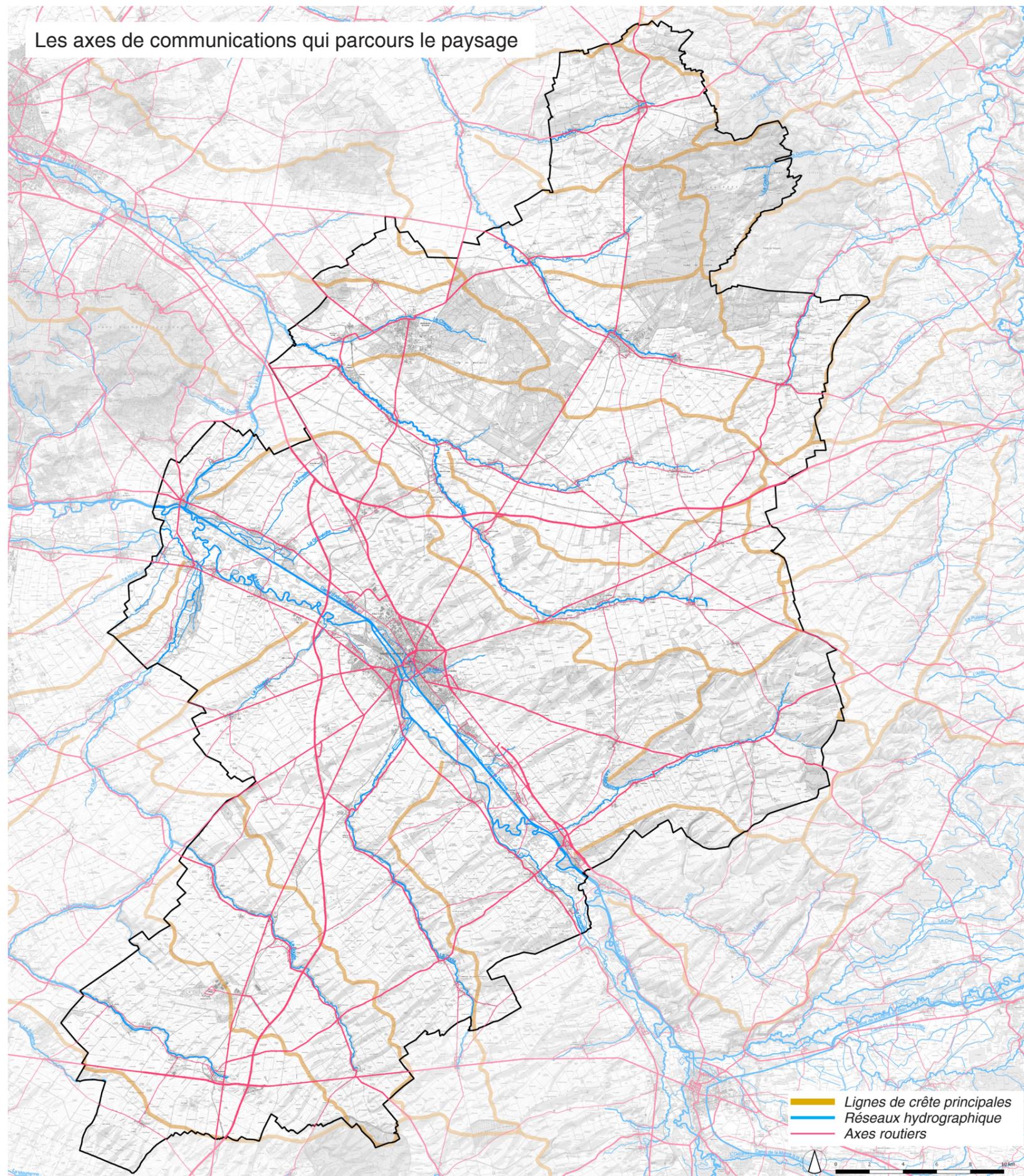
**MOUVEMENTS AMPLES DU RELIEF - RAREMENT ACCOMPAGNÉS PAR DES ÉLÉMENTS DE VERTICALITÉ**

**LA CARTE NOUS MONTRE QUE CHAQUE VALLÉE EST ACCOMPAGNÉE PAR UNE VOIE QUI NOUS PERMET DE DÉCOUVRIR CE TERRITOIRE.**

**PREMIÈRE IMPRESSION - PAYSAGE PLAT ET VIDE**

**INVERSE DES PAYSAGES BUCOLIQUES, OÙ LES ALTERNANCES DE PLEINS (BOIS) ET DE VIDES (CHAMP) RYTHMENT SANS CESSE LE PARCOURS**

**MOUVEMENTS AMPLES DU RELIEF - RAREMENT ACCOMPAGNÉS PAR DES ÉLÉMENTS DE VERTICALITÉ**



## LES VILLAGES

**CHAPELET LE LONG DES VALLÉES**

**VILLAGES-RUE**

**ORIGINE : DES STRUCTURES VILLAGEOISES QUI RÉPONDENT À DES  
MODES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, NOTAMMENT L'ÉLEVAGE DE  
MOUTONS**

**UNE RELATION ÉTROITE AVEC LEUR TERRITOIRE**

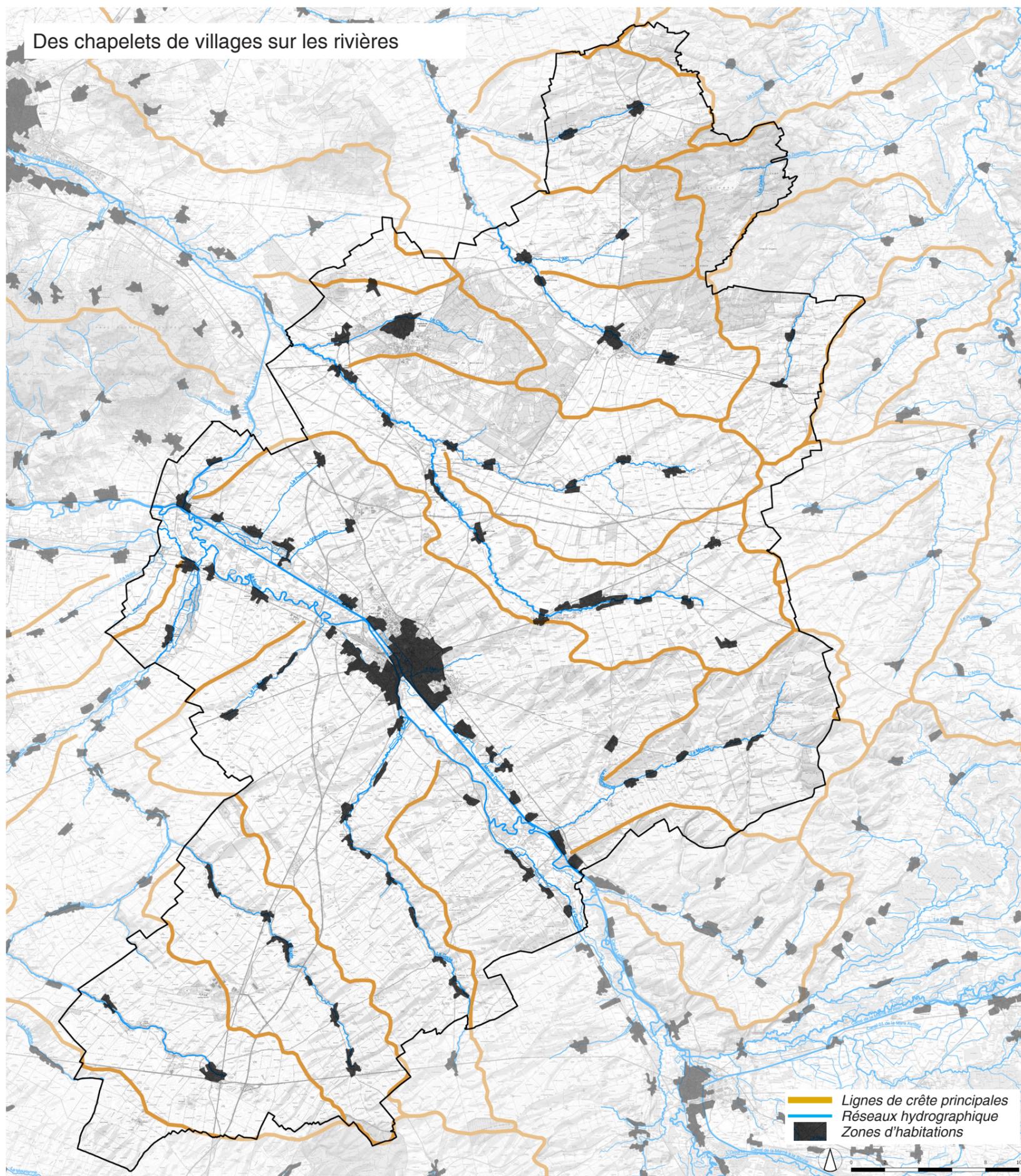
**LES LIEUX DE VIE**

**CHAPELET LE LONG DES VALLÉES**

**VILLAGES-RUE**

**ORIGINE : DES STRUCTURES VILLAGEOISES QUI RÉPONDENT À DES  
MODES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, NOTAMMENT L'ÉLEVAGE DE  
MOUTONS**

**UNE RELATION ÉTROITE AVEC LEUR TERRITOIRE**



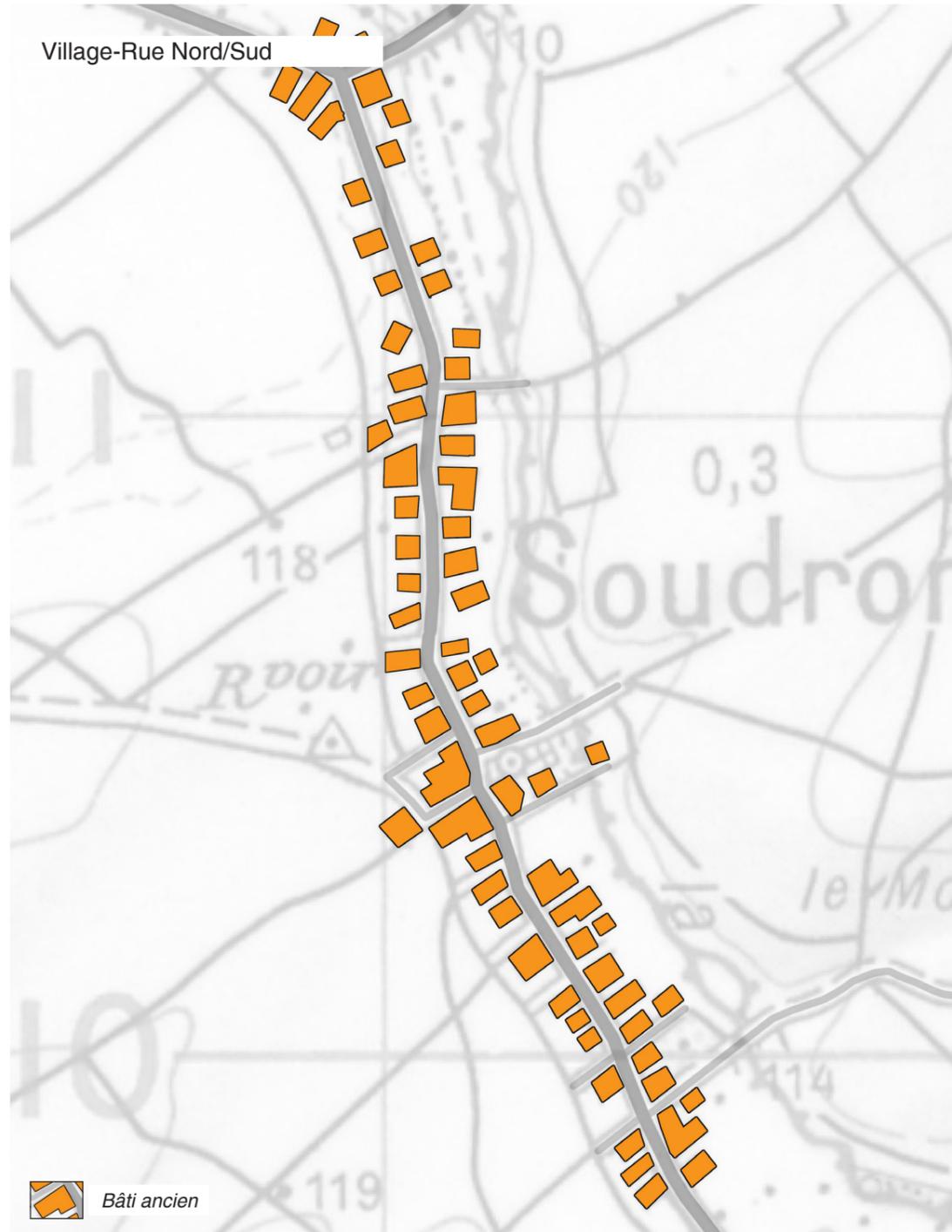
## ORGANISATION DU VILLAGE-RUE NORD/SUD

À L'OUEST DE LA MARNE - LES VALLÉES ORIENTÉES NORD SUD - FAÇADES ORIENTÉES FACE AU SUD

PIGNON SUR RUE

FORME ORIGINELLE D'ORGANISATION DE LA TRAME BÂTIE

FONDEMENTS DE L'IDENTITÉ DES VILLAGES / DÉBUT D'UNE APPROCHE PATRIMONIALE



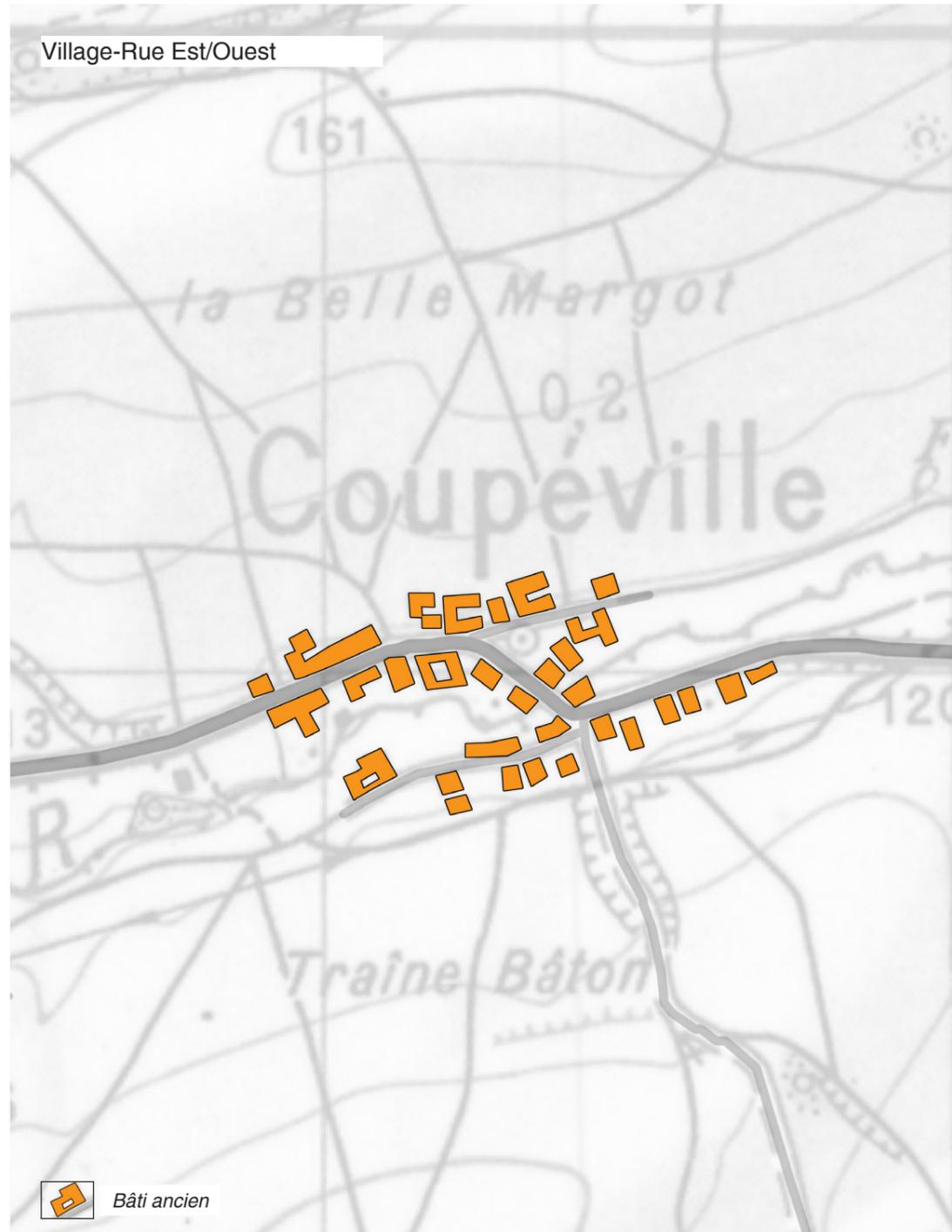
## ORGANISATION DU VILLAGE-RUE EST/OUEST

À L'EST DE LA VALLÉE DE LA MARNE - FAÇADES ORIENTÉES AU SUD

LES FAÇADES PRÉSENTENT UN ALIGNEMENT SUR RUE ET SUR LES LIMITES PARCELLAIRES

FORME ORIGINELLE D'ORGANISATION DE LA TRAME BÂTIE

FONDEMENTS DE L'IDENTITÉ DES VILLAGES / DÉBUT D'UNE APPROCHE PATRIMONIALE

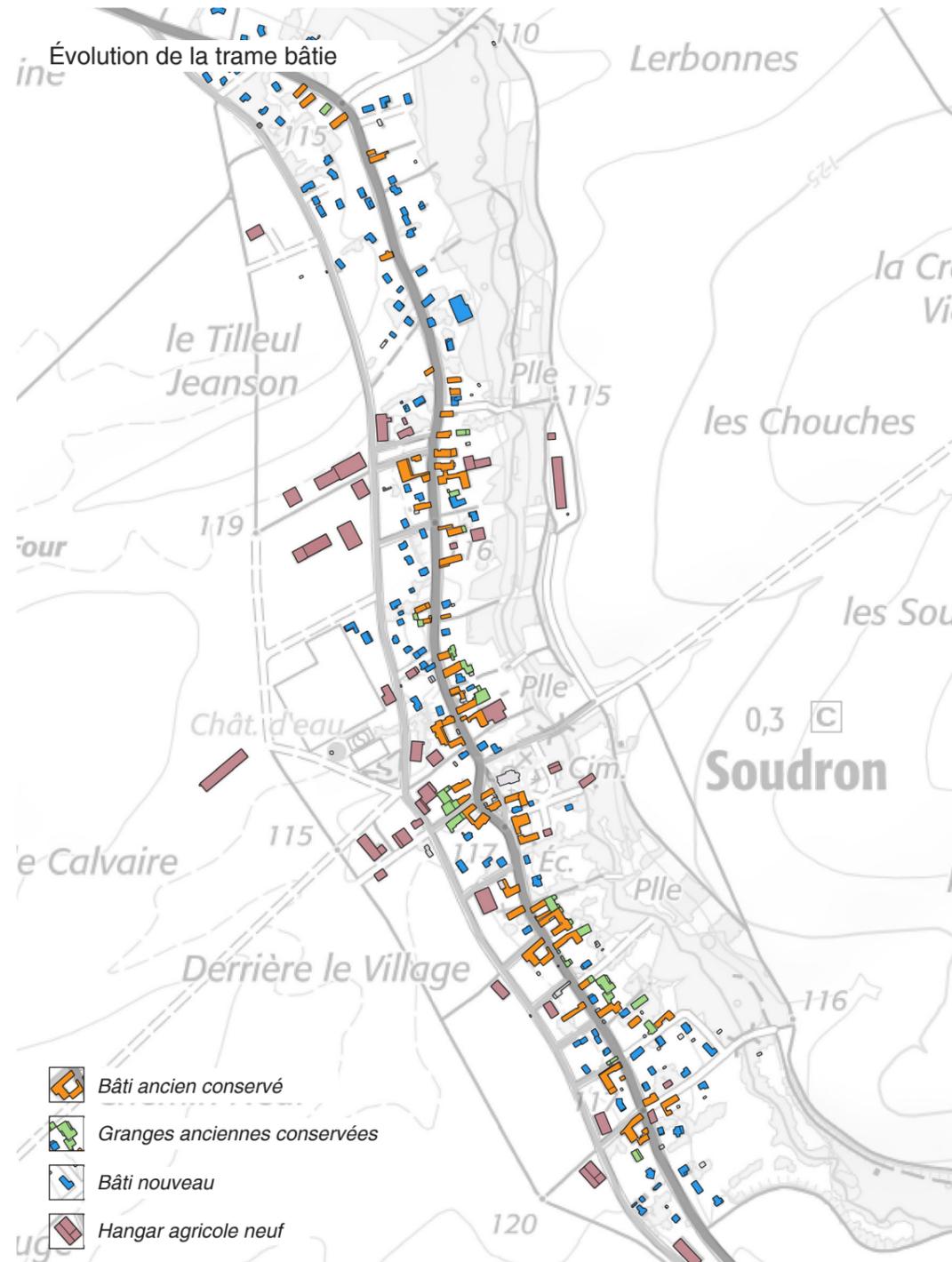


## ÉVOLUTION DE LA TRAME BÂTIE ...

**CES PRINCIPES SIMPLES D'ORGANISATION DES VILLAGES S'APPUIENT SUR UN RAPPORT ÉTROIT AU CONTEXTE LOCAL ET AU BON SENS.**

**UNE FAÇADE ORIENTÉE FACE AU SOLEIL PROFITE DE SON ÉCLAIREMENT ET DE SA CHALEUR.**

**CES PRINCIPES CONSTRUCTIFS ONT ACCOMPAGNÉ L'ORGANISATION DES VILLAGES TANT QUE L'AGRICULTURE ÉTAIT SURTOUT VIVRIÈRE.**



## ... DU VILLAGE AU LOTISSEMENT

L'ESSOR ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

ÉMERGENCE DES BÂTIMENTS AGRICOLES DE TYPE INDUSTRIEL

L'ORIENTATION DES MAISONS A CHANGÉ - LE SOLEIL N'INFLUENCE PLUS LEUR ORIENTATION

C'EST LA FAÇADE FACE À LA RUE PRINCIPALE QUI IMPORTE.



## LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE : DEUX MONUMENTS HISTORIQUES ET UN PAYSAGE

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DU PAYSAGE - CHARGE PATRIMONIALE FORTE

APPARTENANCE AU PATRIMOINE COLLECTIF

### COLLÉGIALE NOTRE-DAME-EN-VAUX

CENTRE DE LA VILLE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

DANS UN CREUX DE LA VALLÉE À 83M D'ALTIMÉTRIE

FLÈCHES D'UNE HAUTEUR DE 60M DEPUIS LE 17ÈME SIÈCLE.

INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO EN 1998



Collégiale Notre-Dame-en-Vaux au centre de Châlons-en-Champagne



Notre-Dame-en-Vaux depuis la départementale 3 avant le village de l'Épine

Notre-Dame-en-Vaux

Collégiale Notre-Dame-en-Vaux



## BASILIQUE NOTRE-DAME DE L'ÉPINE

154M D'ALTIMÉTRIE - 55M EN HAUT DE SES FLÈCHES

DOMINE UNE GRANDE PARTIE DE LA PLAINE

APPARTIENT À CE PAYSAGE DEPUIS LE DÉBUT DU 16ÈME SIÈCLE

ANCRÉE DANS LES MÉMOIRES COLLECTIVES ET NE PEUT SOUFFRIR D'AUCUNE CONCURRENCE VISUELLE.

POUR AUTANT, SA VISIBILITÉ NE RÉPOND PAS D'UNE DISTANCE RÉGULIÈRE



Basilique Notre-Dame de L'Épine

154m

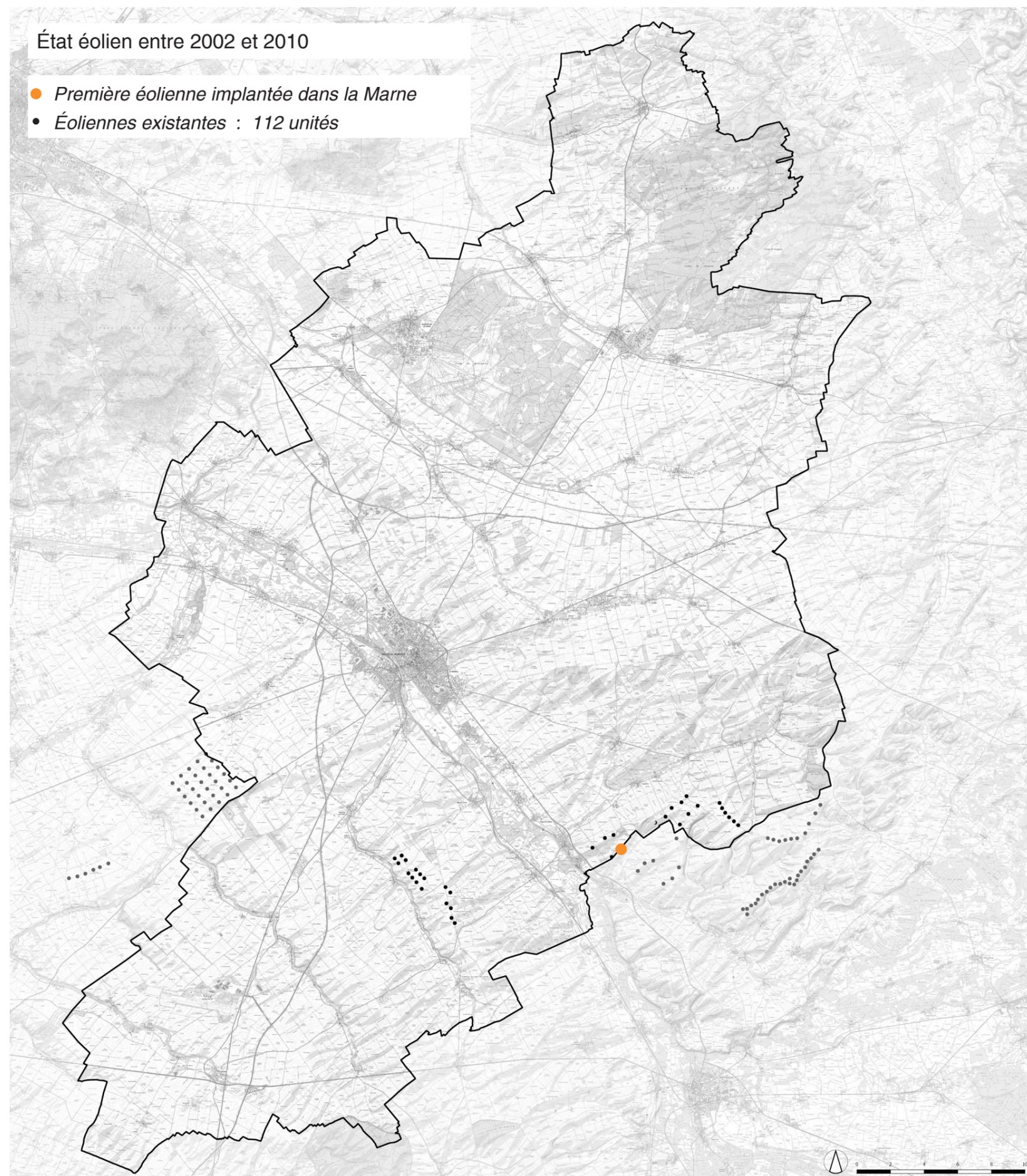
## LES ÉOLIENNES ET LE PAYSAGE - LA RUÉE VERS LE VENT

PREMIÈRE ÉOLIENNE À "POGNY" (TERRITOIRE DE LA CHAUSSÉE)  
DANS CE TERRITOIRE - TERRITOIRE PLUTÔT QUE PAYSAGE.

PAYSAGE = ATTACHEMENT DU REGARD SUR UN PAYS, UNE  
CAMPAGNE

PAS OU PEU DE PRISE EN CONSIDÉRATION DANS L'ANALYSE DE  
L'IMPACT DES ÉOLIENNES SUR CETTE PLAINE

ET DANS CE TERRITOIRE SONT VENUS S'INSTALLER DES ÉOLIENNES

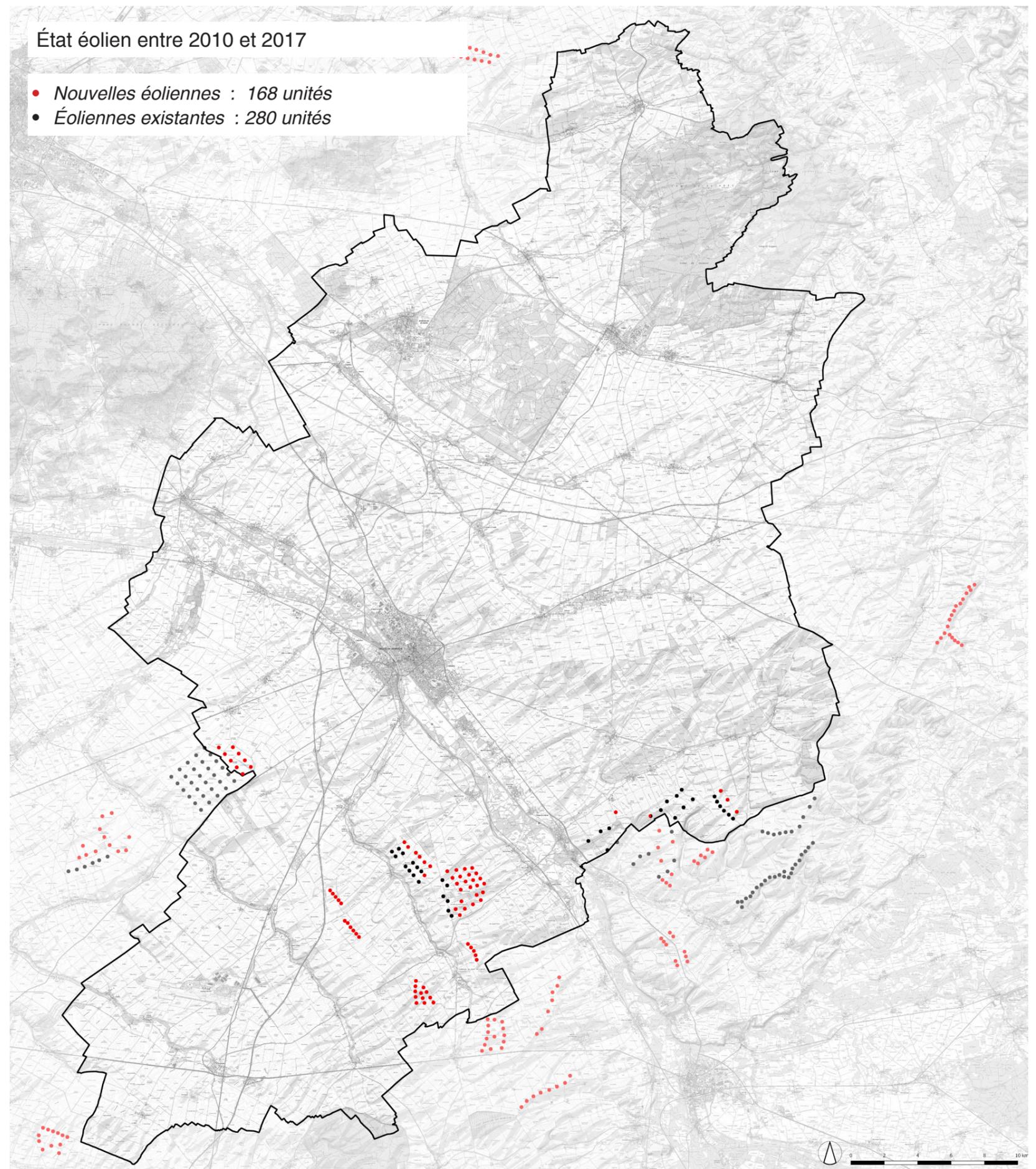


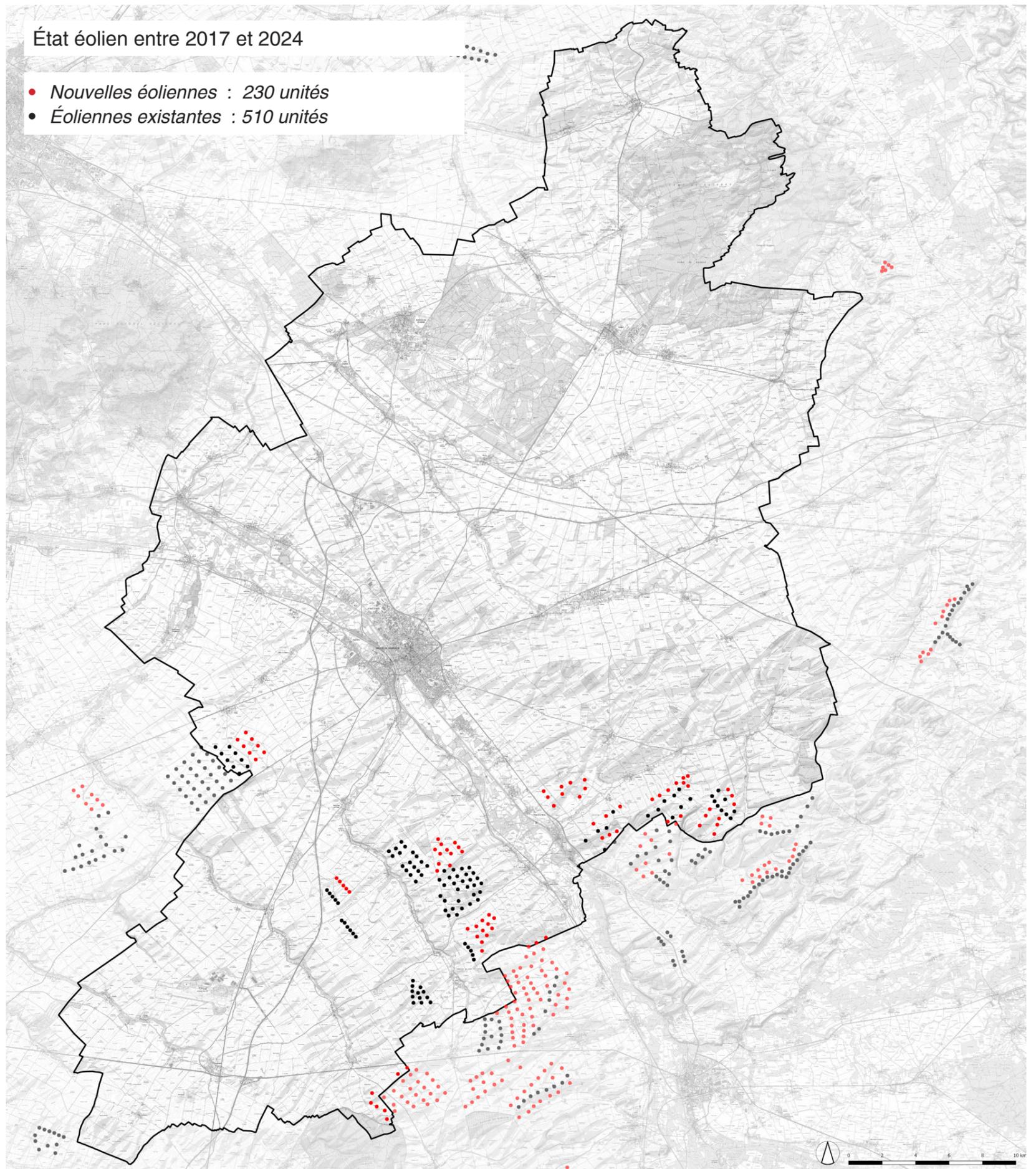
**ON DÉCOUVRE PETIT À PETIT L'EFFET DE CES MACHINES DANS NOS CHAMPS VISUELS**

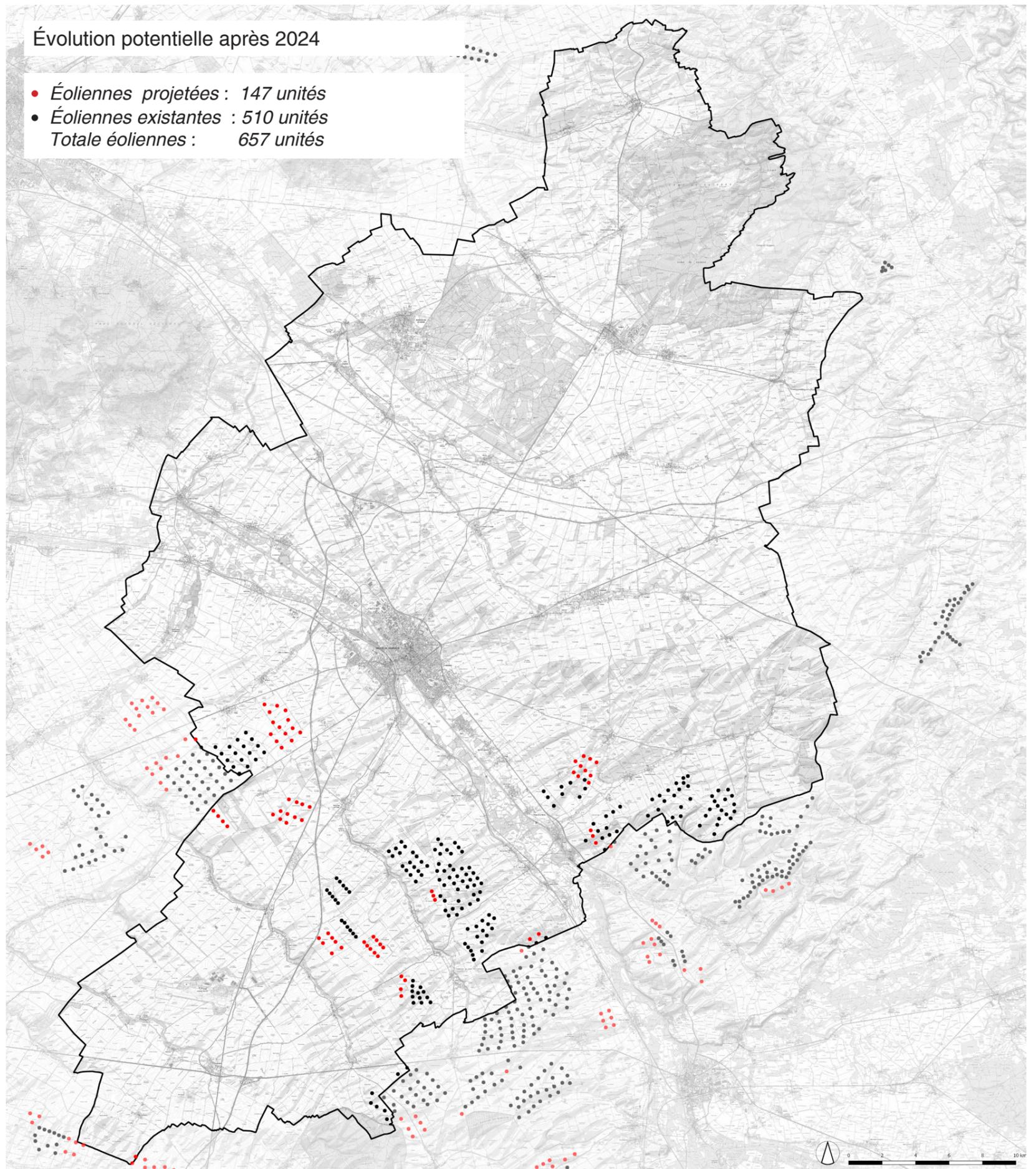
**PAS DE CONSIDÉRATION DE CARACTÈRES PORTEURS D'ÉMOTIONS DANS CETTE PLAINE ...**

**... QUI PEUVENT ÊTRE ALTÉRÉS PAR CES MACHINES.**

**CE PAYSAGE, À L'HISTOIRE RÉCENTE ET AUX TRANSFORMATIONS FORTES DE SON GRAND TERRITOIRE COMME DE SES LIEUX DE VIE, VOIT AUJOURD'HUI UNE NOUVELLE PHASE D'ÉVOLUTION.**







## DES IMPACTS VISUELS SUR LE TERRITOIRE

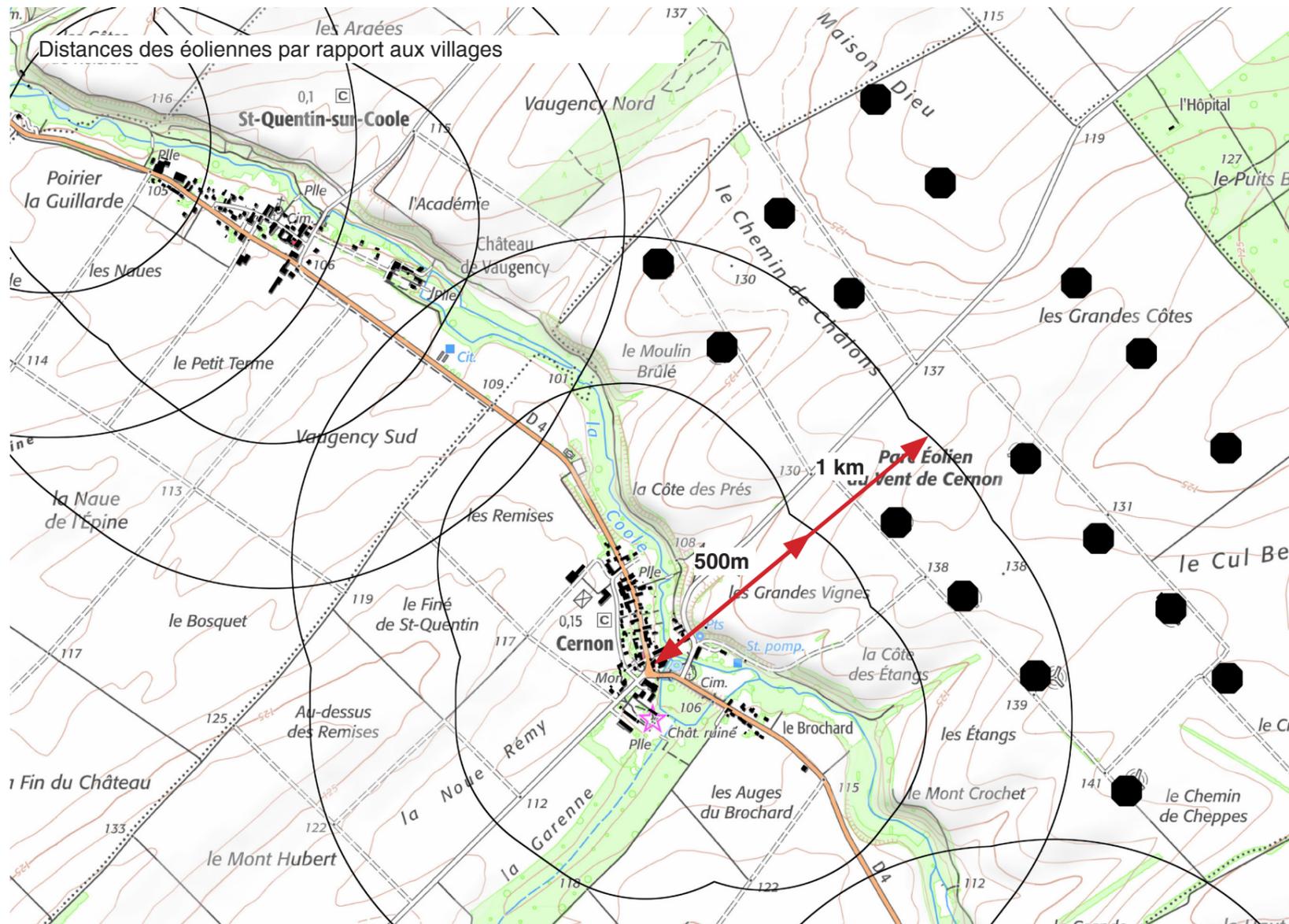
### DES IMPACTS SUR LES LIEUX DE VIE - LA CO-VISIBILITÉ

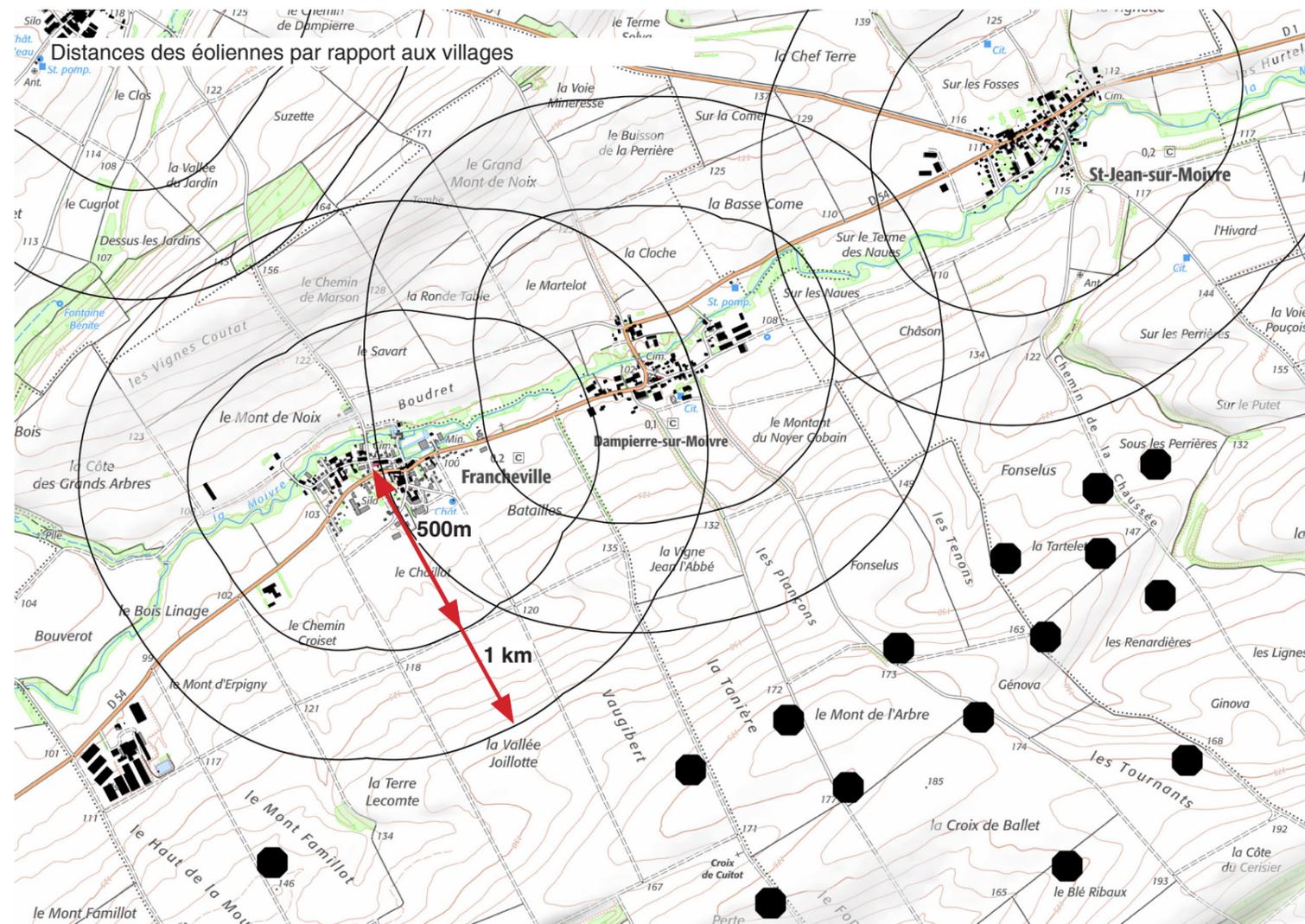
IMPACTS SUR LES VILLAGES : PREMIÈRES REMARQUES NÉGATIVES MISES EN ÉVIDENCE

INTERROGATION SUR LES CHANGEMENTS BRUTAUX DU CADRE DE VIE

CONDITIONS DE CO-VISIBILITÉ RÉUNIES : ÉOLIENNES POINTS HAUTS ET VILLAGES POINTS BAS

CO-VISIBILITÉ PRÉSENTE POUR LES MAISONS - ENCORE PLUS POUR LES ÉGLISES CLASSÉES OU NON





Éoliennes implantées à plus d'1km des habitations de Francheville



Éoliennes implantées à plus d'1km des habitations de Dampierre-sur-Moivre



## LA DISTRIBUTION DES ÉOLIENNES DANS LE GRAND PAYSAGE

UN PARC PAR-CI, UN PARC PAR-LÀ - PUIS, UN PARC À CÔTÉ D'UN AUTRE, PUIS D'UN AUTRE ET ENCORE UN, UN PEU PLUS LOIN.  
ET UN JOUR ON SE DIT QU'IL Y A EN A TROP.

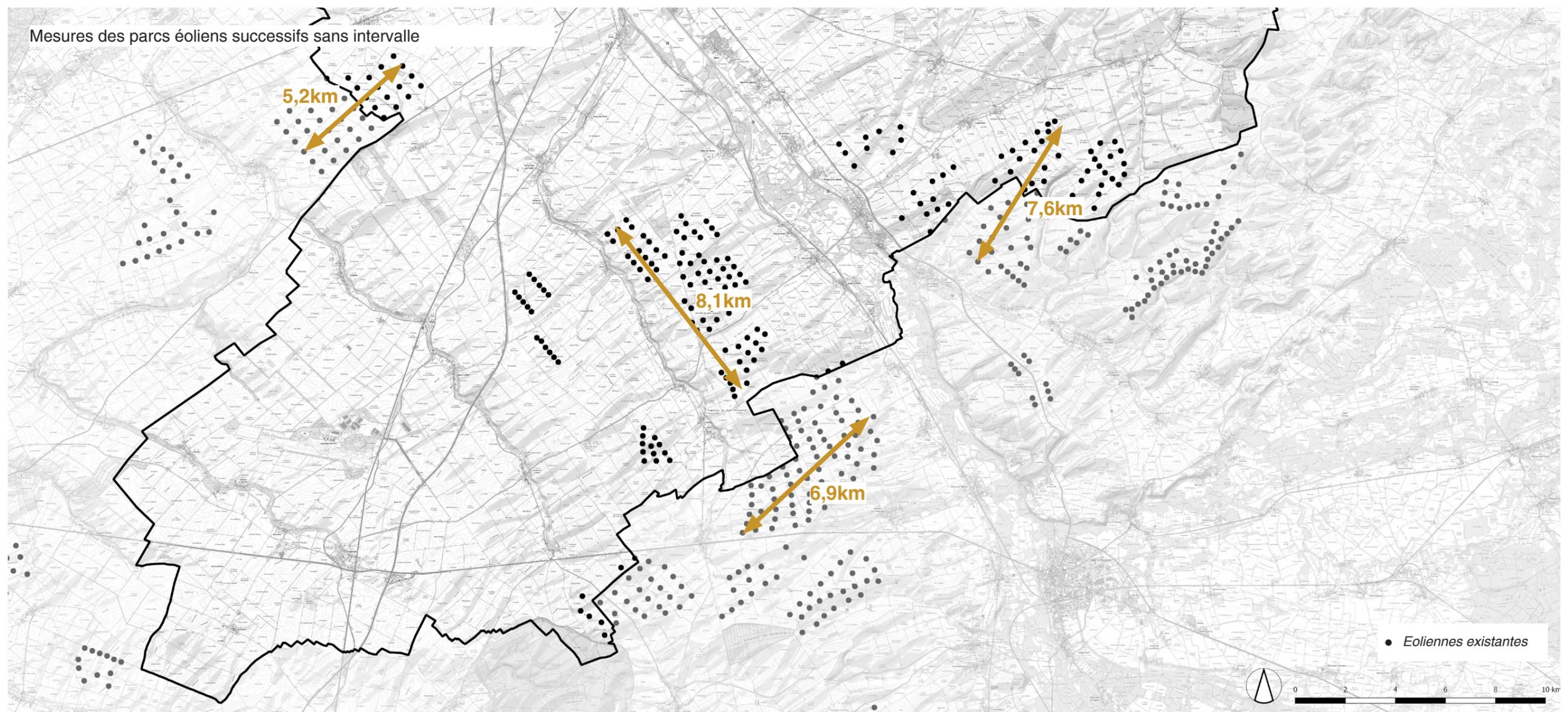
ON PARLE LÀ DES ÉOLIENNES VIS-À-VIS DES ÉOLIENNES, ET ON NE PARLE TOUJOURS PAS DE PAYSAGE. C'EST POURTANT PAR CETTE NOTION DE "PAYSAGE" QUE L'ON ESSAIE DE DIRE QU'IL Y A TROP DE CES MACHINES.

DÉFINIR L'IMPACT CUMULÉ DES ÉOLIENNES EST DIFFICILE À DÉCRIRE, MESURER, APPRÉCIER ET RELATIVISER (METTRE EN BOÎTE). ON PEUT TOUTEFOIS CIBLER QUELQUES TYPES D'IMPACT.

## LA SUCCESSION

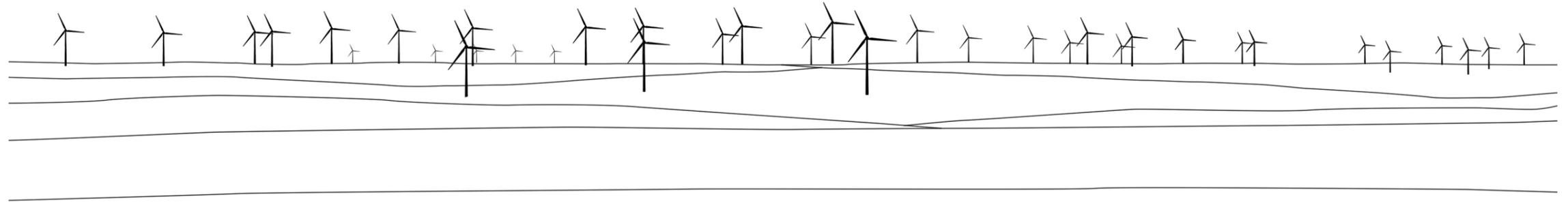
CE QUE L'ON PEUT DIRE :  
QUAND LES PARCS SONT INSTALLÉS SUCCESSIVEMENT SANS INTERVALLES ENTRE EUX, ILS SEMBLent S'APPROPRIER L'HORIZON ET LE BOUCHER.

QUAND LES PARCS S'APPROPRIENT UN HORIZON, MAIS AVEC DES INTERVALLES ENTRE CHACUN D'ENTRE EUX, UN ÉQUILIBRE DE PLEIN ET DE VIDE SE CRÉE.  
LE PAYSAGE RESTE LISIBLE.

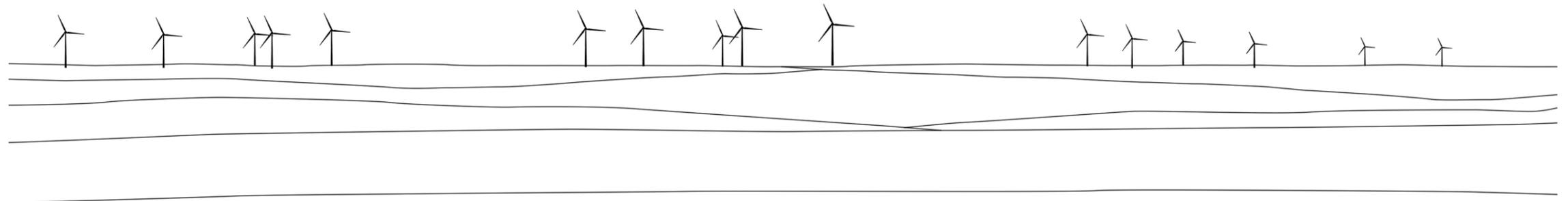


## LA SUCCESSION

Répartition des parcs éoliens sans intervalle et fermeture de l'horizon



Répartition des parcs éoliens avec des intervalles réguliers



## LA CONFUSION

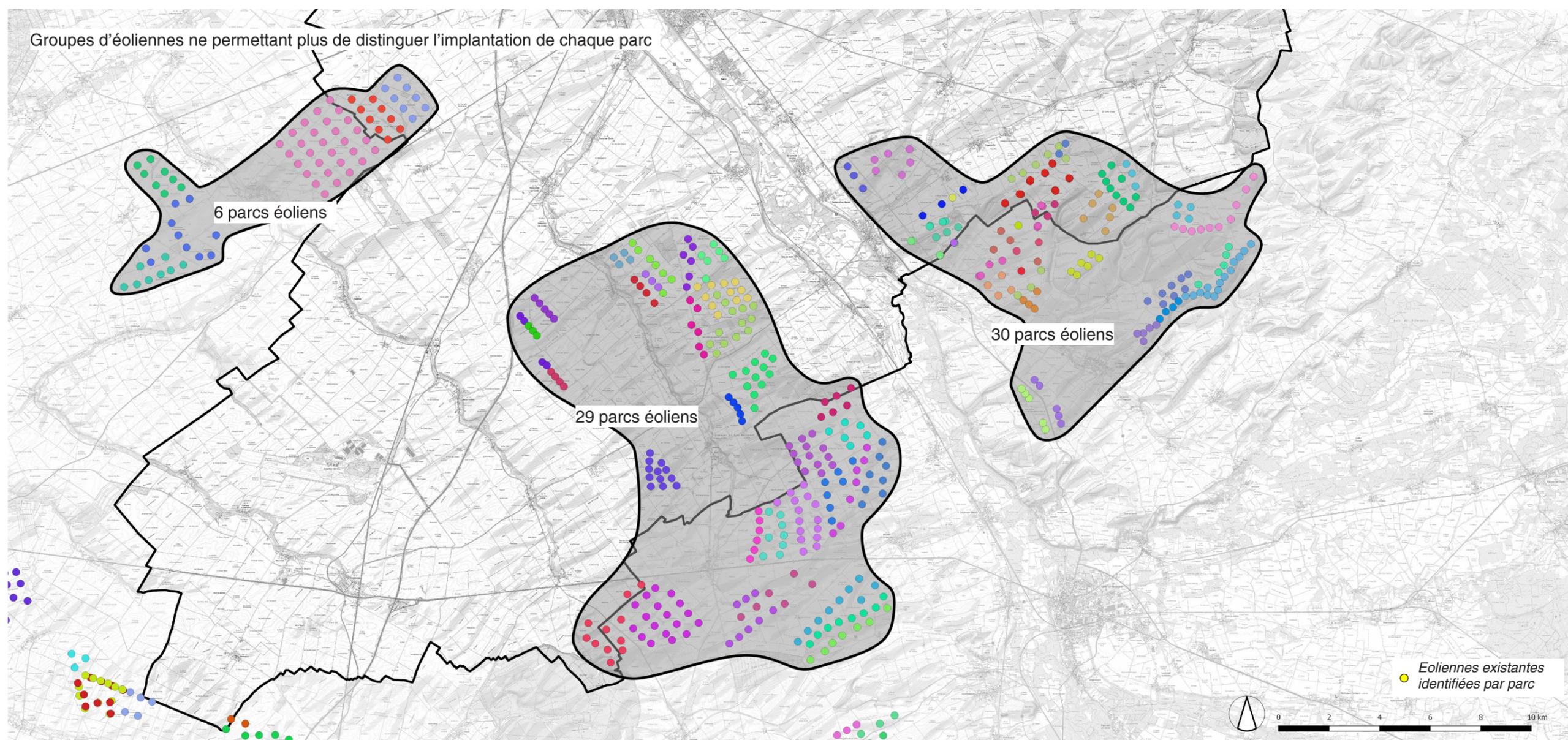
REGARD DEPUIS UN POINT HAUT - UN LARGE GROUPE DE PARCS ÉOLIENS EN ENFILADE :

IMPRESSION DE CONFUSION ET DE SATURATION - SENTIMENT UNANIME

ON NE DISTINGUE PLUS DE RAPPORT D'ÉCHELLE ENTRE LES ÉOLIENNES

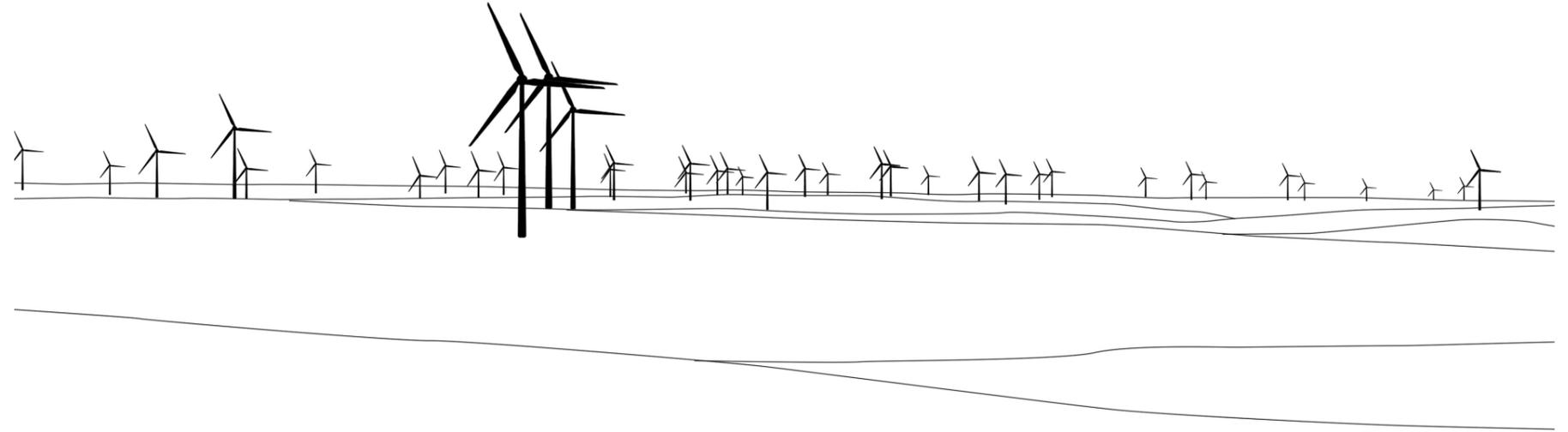
ON NE DISTINGUE PLUS DE DIFFÉRENCE ENTRE LES PARCS SUCCESSIFS

ON CRÉE UNE CONFUSION VISUELLE QUI DÉCRIT UNE ABSENCE GLOBALE DE RÉFLEXION ENTRE UN PAYSAGE ET DES INSTALLATIONS DE GRANDES VERTICALITÉS.

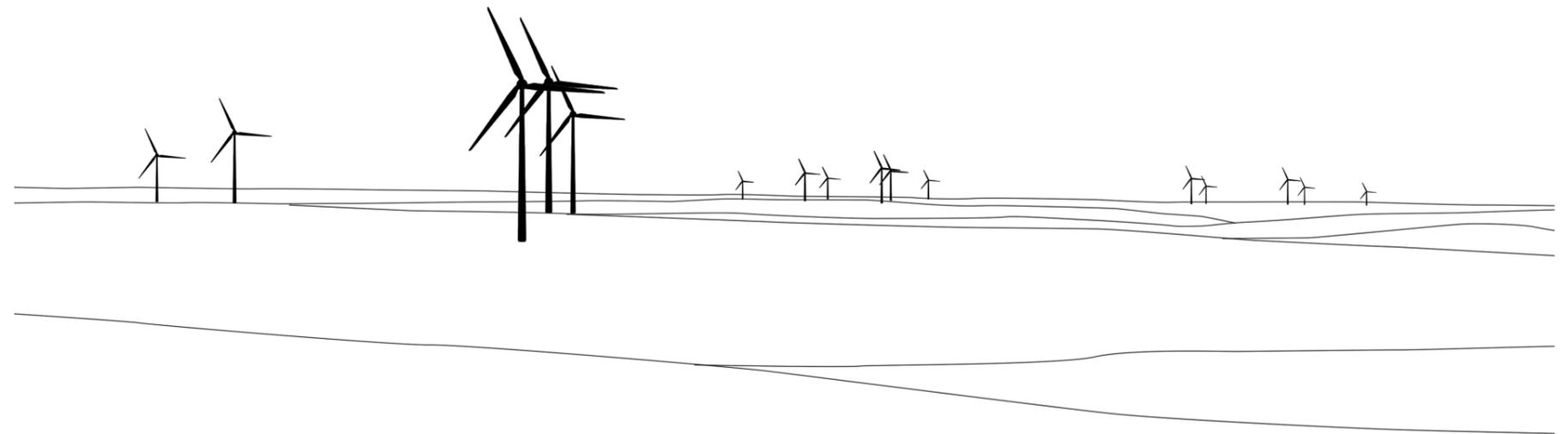


## LA CONFUSION

L'absence de respiration crée une saturation visuelle



Des respirations visuelles entre les parcs



## L'ENCERCLEMENT

LA SATURATION SUR UN HORIZON EST AUSSI PERCEPTIBLE SUR UNE VUE PANORAMIQUE, SOIT PLUS DE 55° QUI CARACTÉRISENT NOTRE CHAMP VISUEL.

ON NE CONSIDÈRE PLUS UNIQUEMENT LA VUE QUI NOUS FAIT FACE, MAIS LE CHAMP VISUEL QUI NOUS ENTOURE.

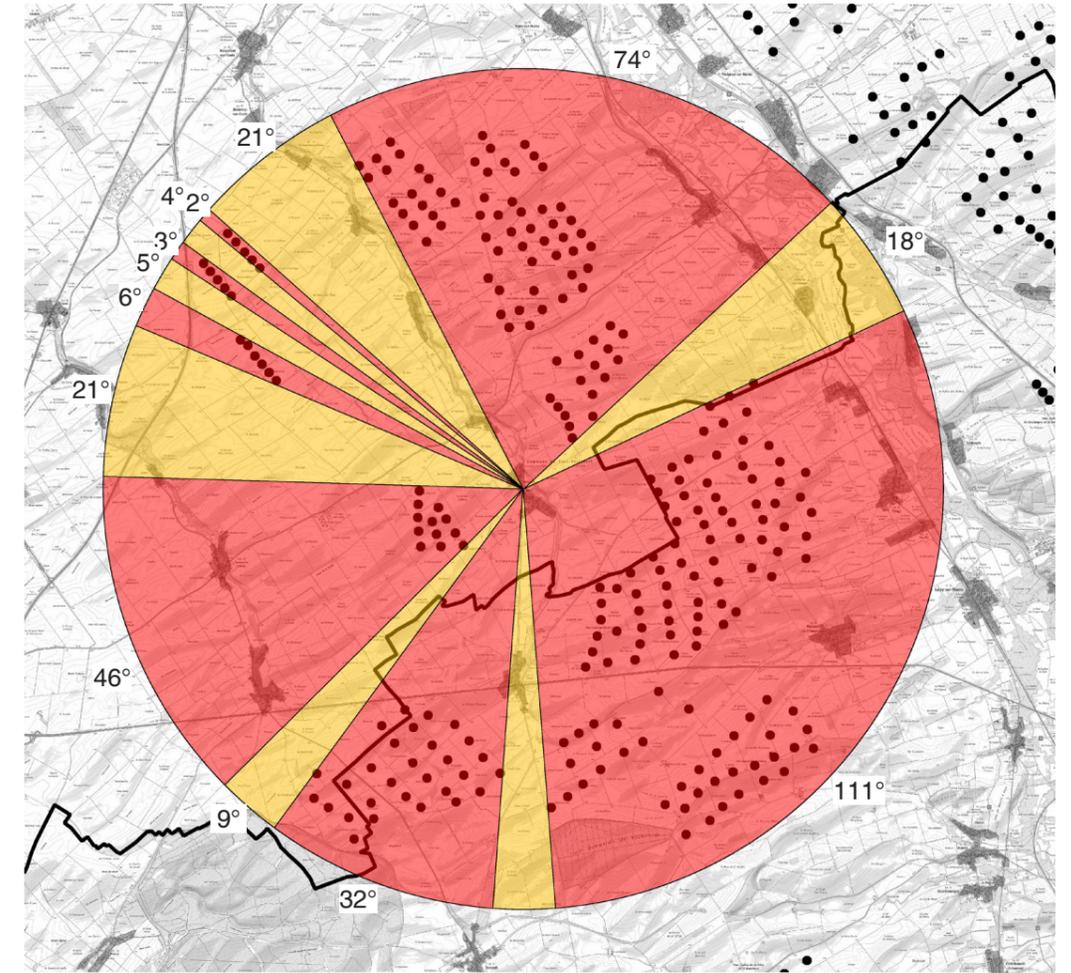
C'EST LE PRINCIPE D'ENCERCLEMENT, ON TOURNE LA TÊTE ET L'ON VOIT TOUJOURS DES ÉOLIENNES.

LES ÉOLIENNES DEVIENNENT PESANTES ET ELLES INTERPELLENT LA NOTION DE TRANQUILLITÉ COMME SI TROP D'ÉOLIENNES NUISAIENT AU MORAL COLLECTIF.

POUR QUALIFIER CETTE NOTION D'ENCERCLEMENT, DEUX FACTEURS SONT ACTUELLEMENT PRIS EN COMPTE :

L'ABSENCE D'ANGLES DE RESPIRATION VISUELLE ENTRE PARCS, SUPÉRIEUR À 60°.

L'OCCUPATION DE PLUS DE 50% DU PANORAMA DE LA COMMUNE PAR LES PARCS ÉOLIENS.



Carte d'encerclement de la commune de Faux-Vesigneul

Vue panoramique sur les parcs éoliens qui entourent la commune de Faux-Vésigneul



## LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES ÉOLIENNES DANS LE PAYSAGE

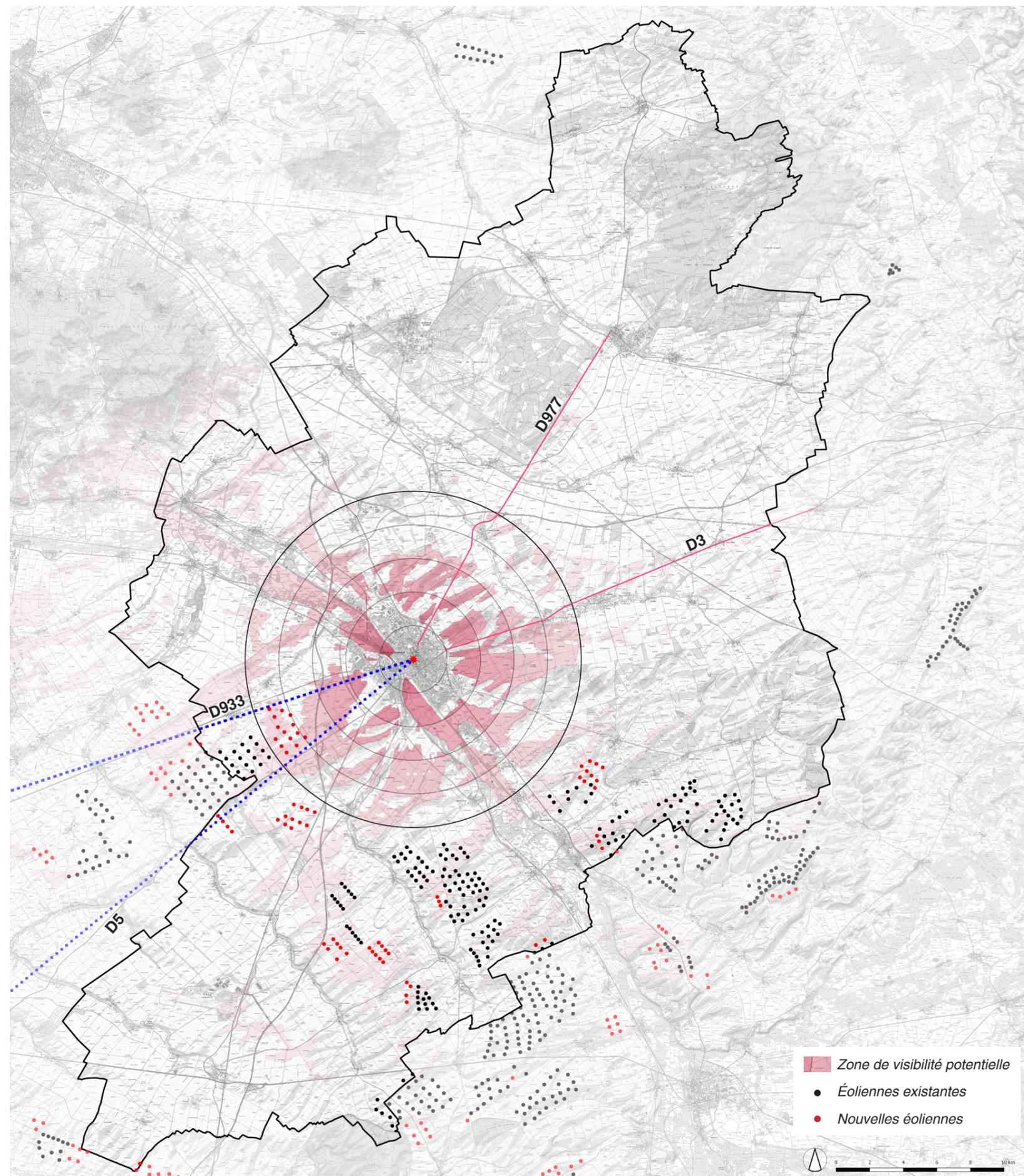
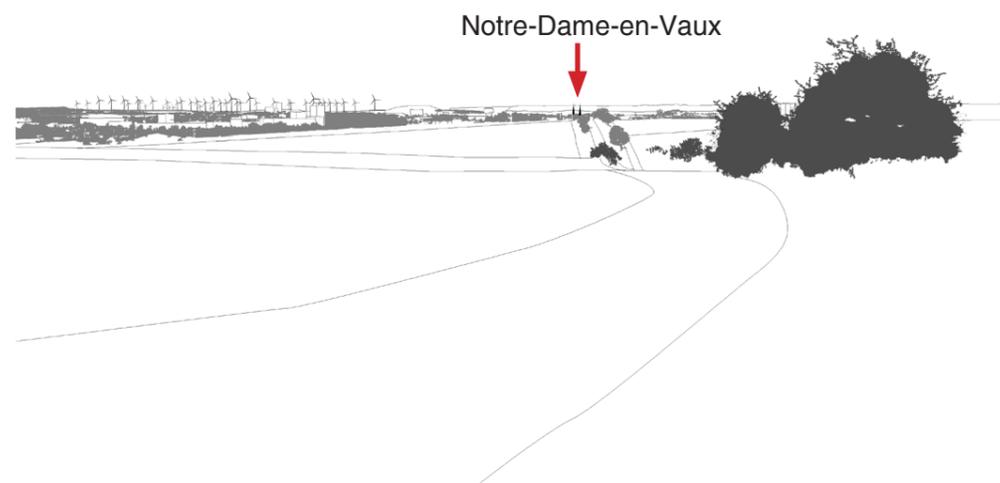
### NOTRE DAME EN VAUX

RELATION VISUELLE ENTRE LES ÉOLIENNES ET  
NOTRE-DAME-EN-VAUX POSSIBLE UNIQUEMENT DEPUIS L'EST DE  
LA VALLÉE DE LA MARNE.

ILS SONT SITUÉS À L'OUEST DE LA VILLE DE  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - CO-VISIBILITÉ POSSIBLE DEPUIS LA D3  
ET LA D977

CO-VISIBILITÉ DIRECTE NON PRÉSENTE AUJOURD'HUI MAIS  
CO-VISIBILITÉ AVEC LA VILLE  
QU'EN SERA-T-IL SI LES PARCS SE DÉVELOPPENT VERS LE NORD-  
OUEST DE L'AGGLOMÉRATION CHÂLONNAISE ?

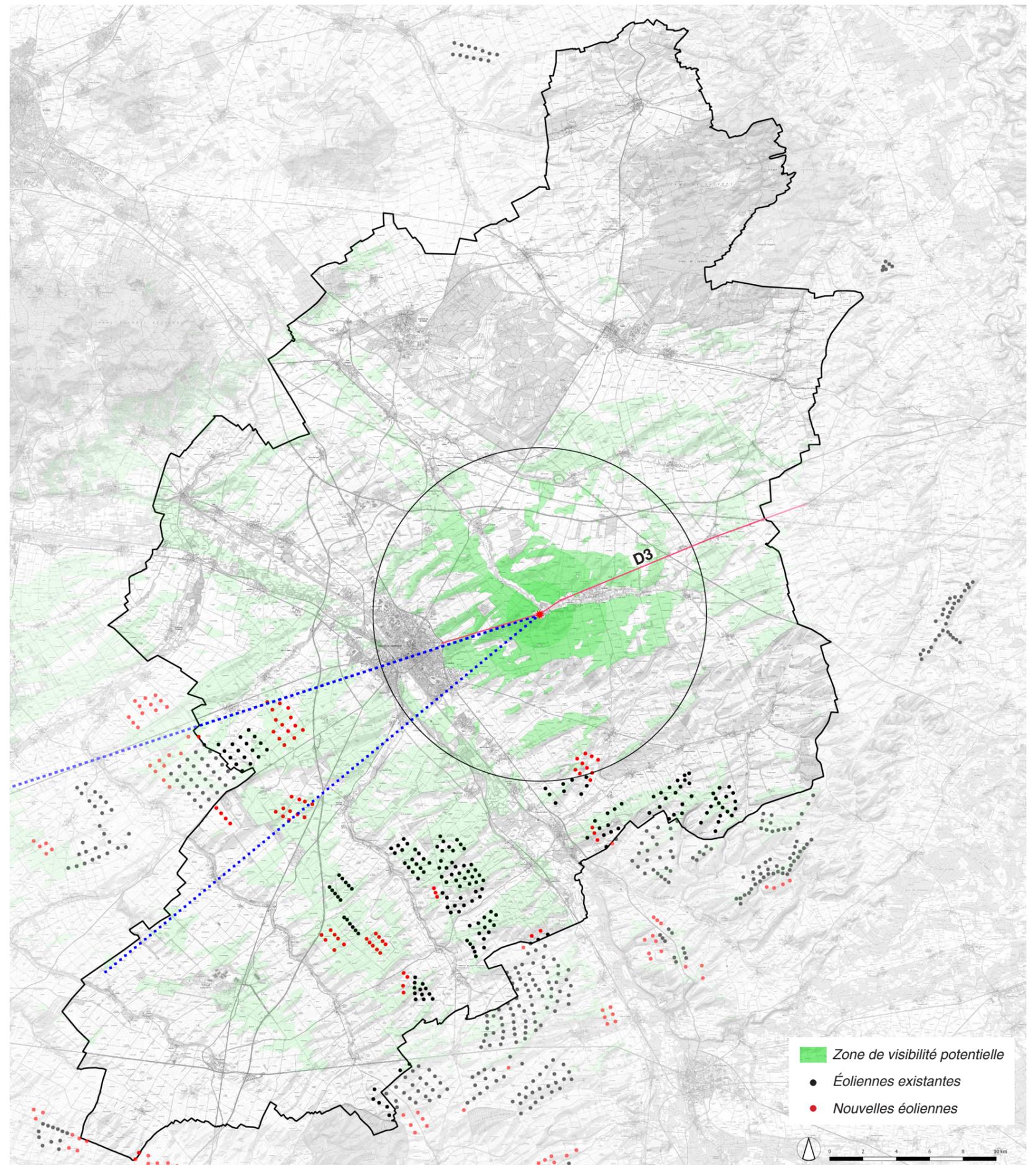
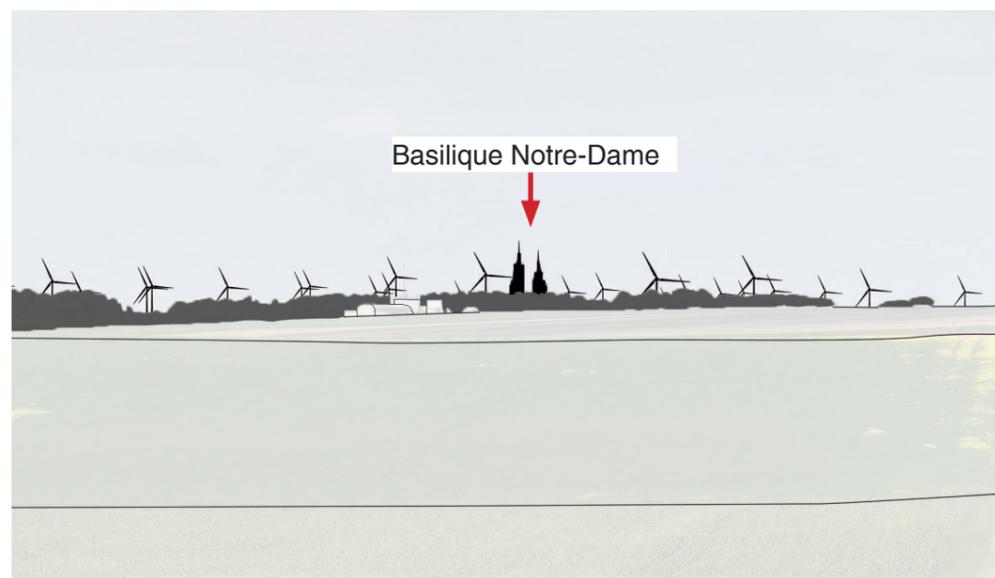
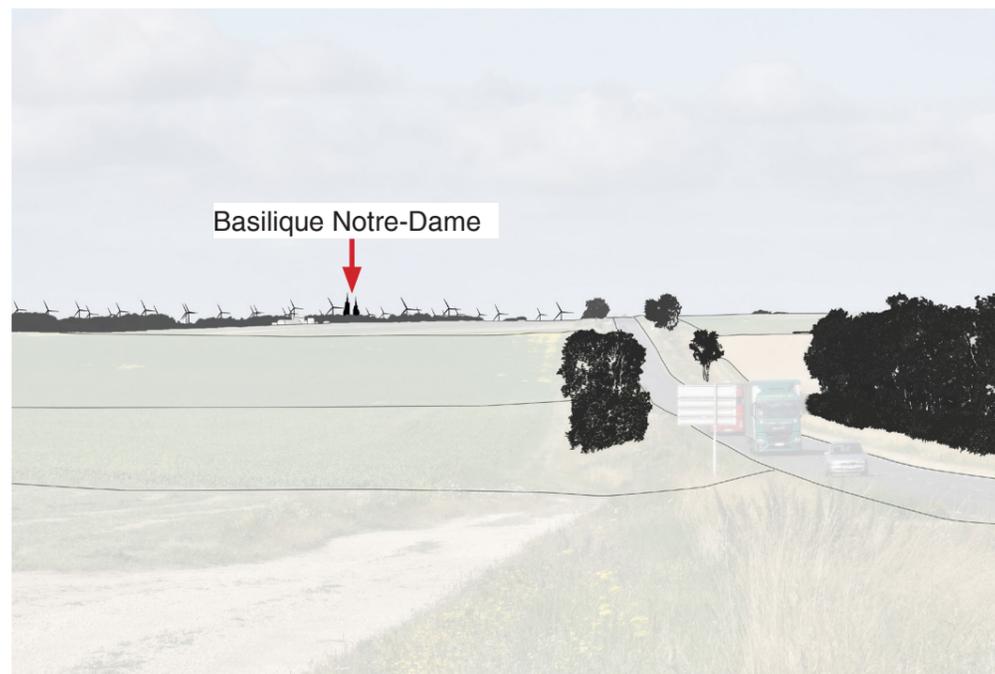
EN PROVENANCE DE L'OUEST DE L'AGGLOMÉRATION CHÂLONNAISE  
- D5 ET D933 - PAS DE CO-VISIBILITÉ ENTRE LES ÉOLIENNES ET LES  
FLÈCHES DE LA COLLÉGIALE.  
ON PEUT S'INTERROGER SUR CETTE CO-VISIBILITÉ DÈS LORS  
QUE LES PARCS VONT S'AVANCER VERS L'AGGLOMÉRATION  
CHÂLONNAISE.



## BASILIQUE DE L'ÉPINE

CONCURRENCE VISUELLE DEPUIS LA RD3 AU NORD-EST DE L'ÉPINE, PRODUITE PAR LES ÉOLIENNES SITUÉES AUTOUR DE GERMINON.

LA CRÉATION DE PARCS SE RAPPROCHANT DE L'AGGLOMÉRATION CHÂLONNAISE RENFORCERA CERTAINEMENT CETTE CO-VISIBILITÉ.



## COTEAUX VITICOLES

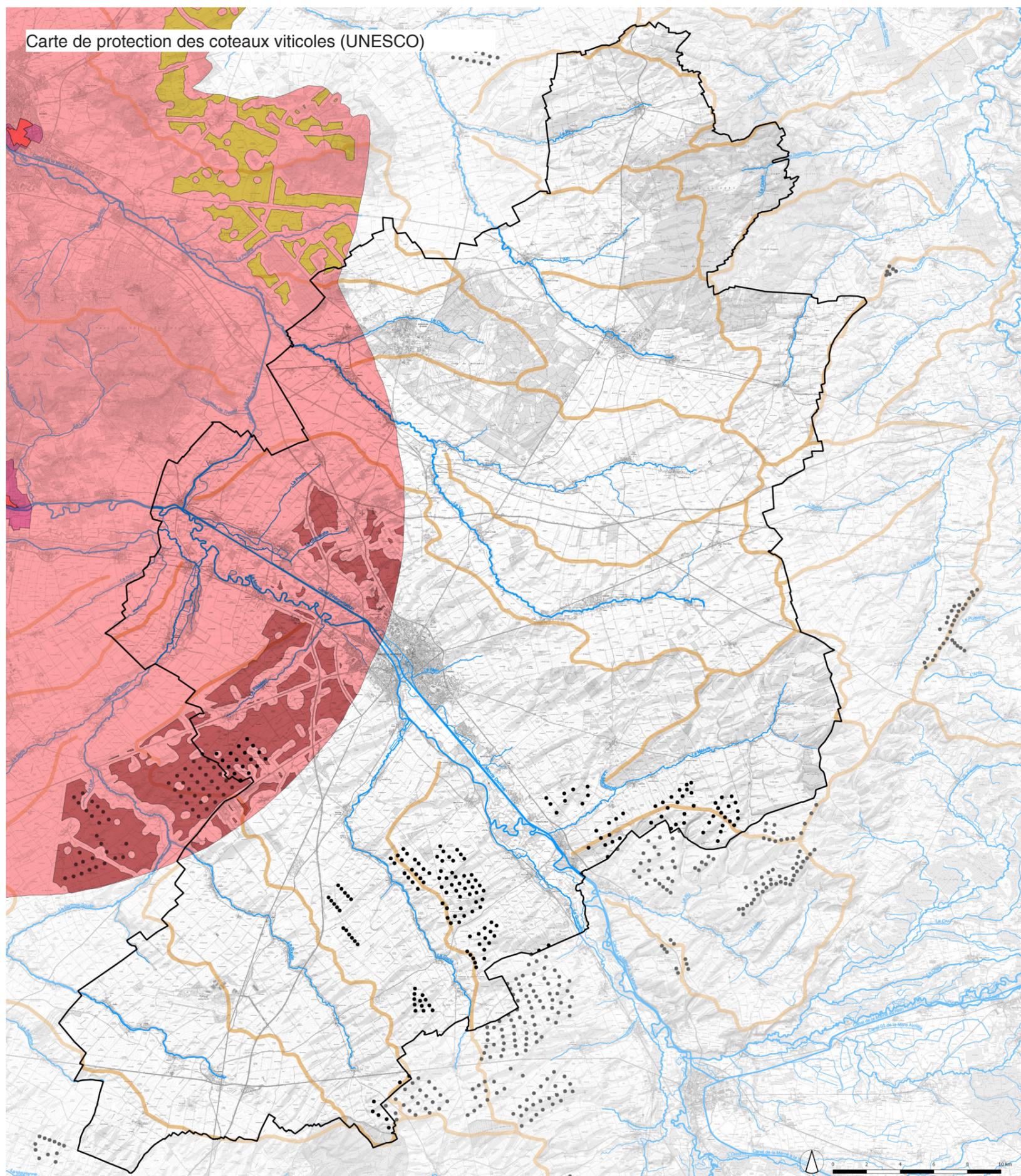
LEUR INSCRIPTION AU PATRIMOINE DE L'UNESCO A CONSIDÉRABLEMENT FAIT ÉVOLUER LES REGARDS, EN DIRECTION ET DEPUIS LES COTEAUX VITICOLES.

AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BIEN

CELLES-CI CONCERNENT LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION CHÂLONNAISE SUR LE SECTEUR NORD-OUEST QUI EST POUR L'INSTANT PEU MARQUÉ PAR LES ÉOLIENNES.

LES CO-VISIBILITÉS POTENTIELLES ENTRE LES COTEAUX ET LES ÉOLIENNES RESTENT À IDENTIFIER, COMPTE-TENU DES RÉALITÉS GÉOGRAPHIQUES DE CE TERRITOIRE.

-  Périètre du Bien aérien classé
-  Périètre de la zone tampon du Bien
-  Zone d'exclusion, défavorable vis-à-vis de la préservation de la VUE du Bien
-  Aire de vigilance renforcée au sein de laquelle une emprise visuelle verticale maximale de 0,5° depuis les Coteaux Historiques doit être respectée en complément des préconisations paysagères de l'étude de l'aire d'influence paysagère du Bien
-  Aire de vigilance soumise aux préconisations paysagères de l'étude de l'aire d'influence paysagère du Bien



## ALORS ON EN MET OÙ ?

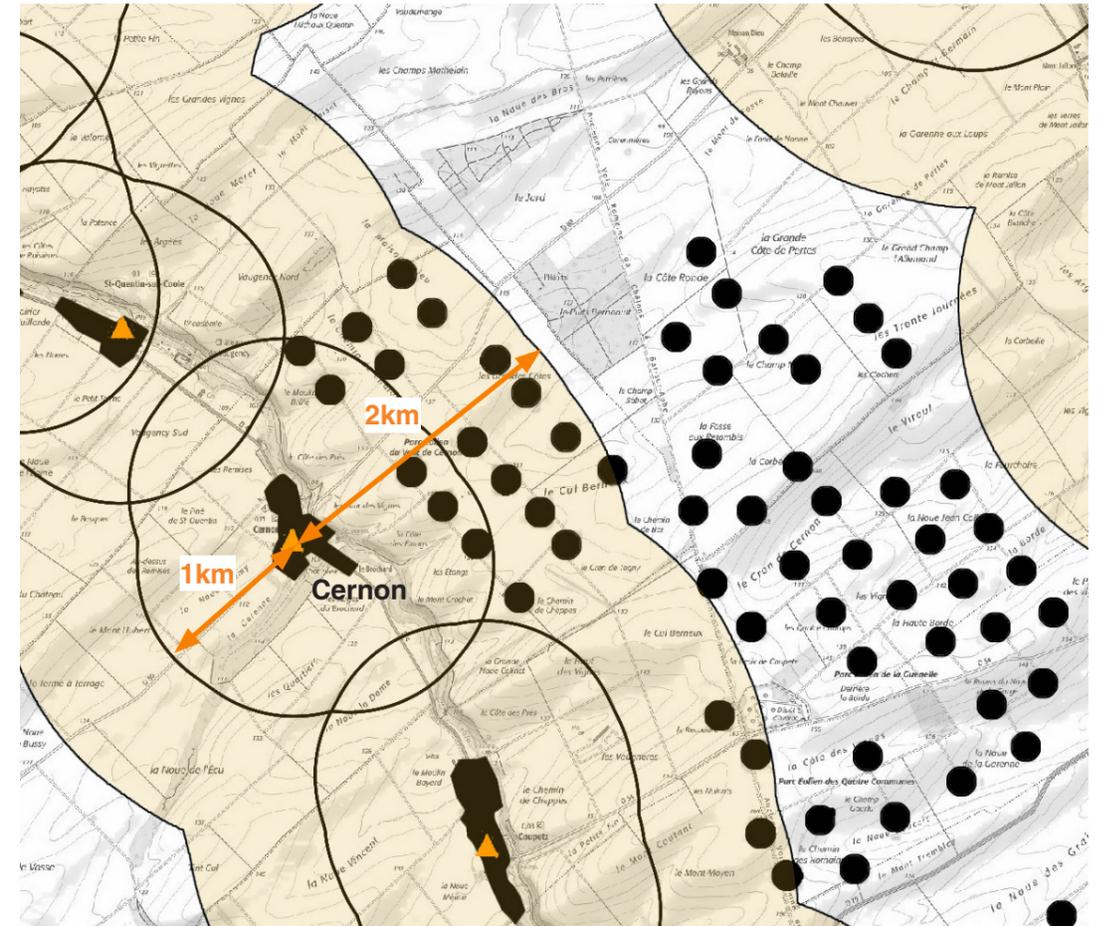
COMMENT ÉVITER - PROXIMITÉ - SUCCESSION - CONFUSION - ENCERCLEMENT - CONCURRENCE

### À CÔTÉ DES VILLAGES

DISTANCE INFÉRIEURE À 1 KM DES VILLAGES : LE PLUS SOUVENT DES CO-VISIBILITÉS

NOUVELLES ÉOLIENNES SONT DE PLUS EN PLUS GRANDES : AUGMENTATION DES RELATIONS VISUELLES

IMAGINER UNE DISTANCE DE 2KM AVEC LES VILLAGES.

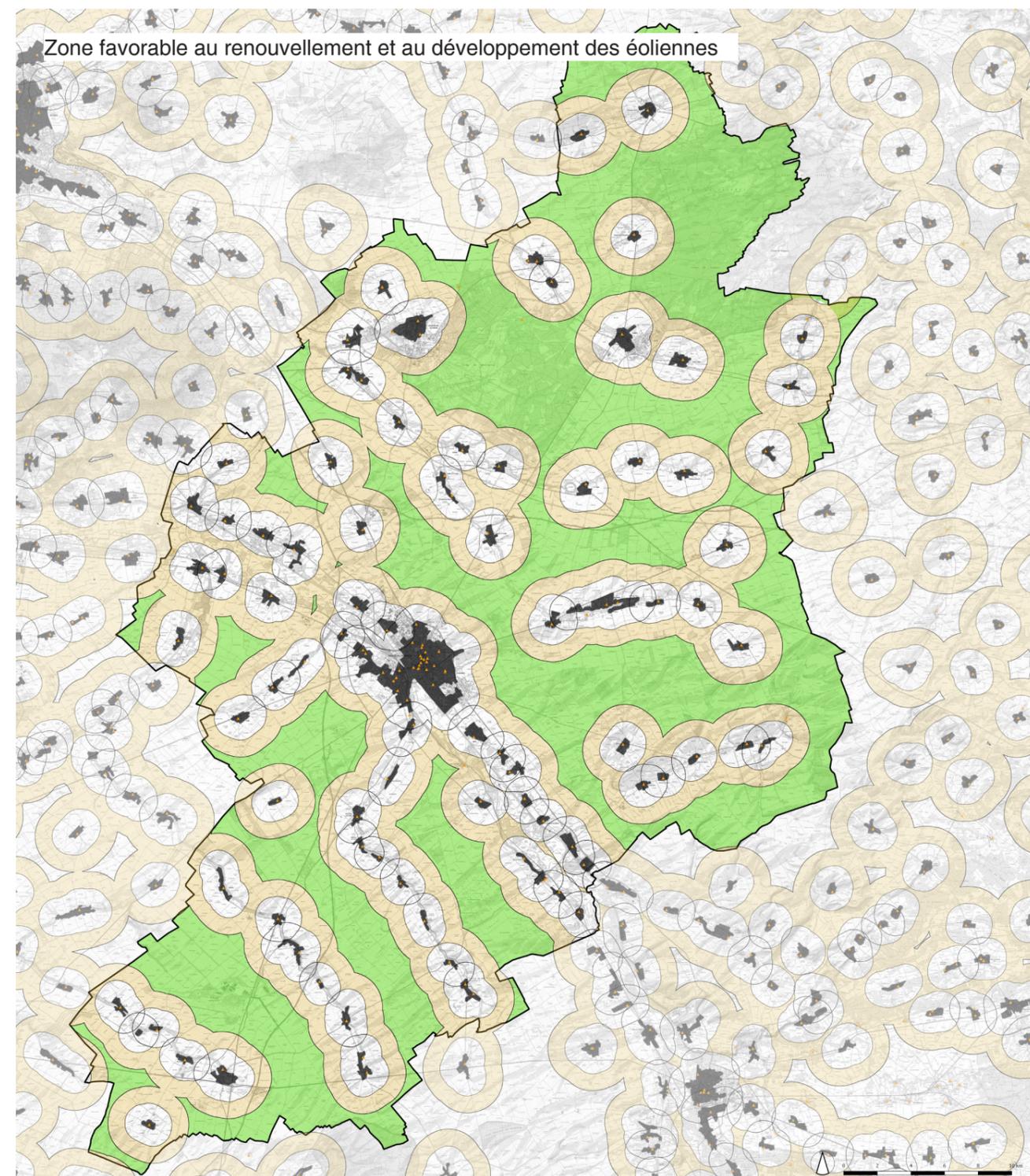
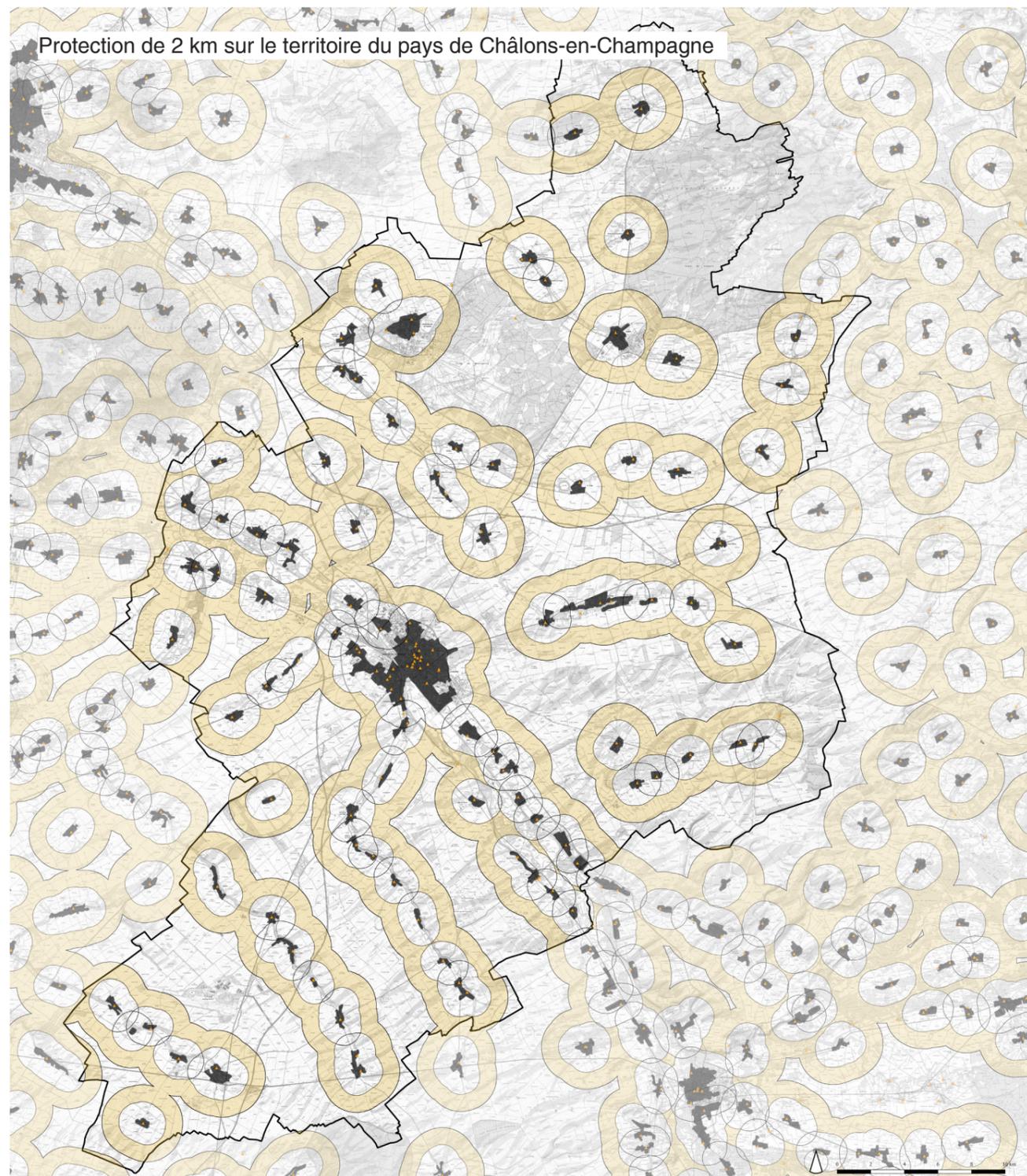


## ALORS ON EN MET OÙ ?

LES PARCS LES PLUS PROCHES NE POURRONT PLUS ÊTRE RENOUVELÉS PAR DES ÉOLIENNES PLUS HAUTES.

A TERME UN DÉPLACEMENT DES PARCS ÉOLIENS, VOIRE UNE RÉDUCTION DE CES DERNIERS

CETTE HYPOTHÈSE PEUT ÊTRE UNE OPPORTUNITÉ POUR RECONSIDÉRER GLOBALEMENT LE RAPPORT DES ÉOLIENNES À LEUR "PAYSAGE"



## DANS LE GRAND PAYSAGE

ABSENCE D'APPRÉCIATION DE L'ÉCHELLE DES ÉOLIENNES ENTRE ELLES - PRINCIPAL VECTEUR DES EFFETS NÉGATIFS DE **SUCCESSION, CONFUSION ET ENCERCLEMENT.**

TROP GRANDES DENSITÉS D'ÉOLIENNES SANS INTERRUPTION = PERTE DE REPÈRES DANS CETTE PLAINE DE CHAMPAGNE

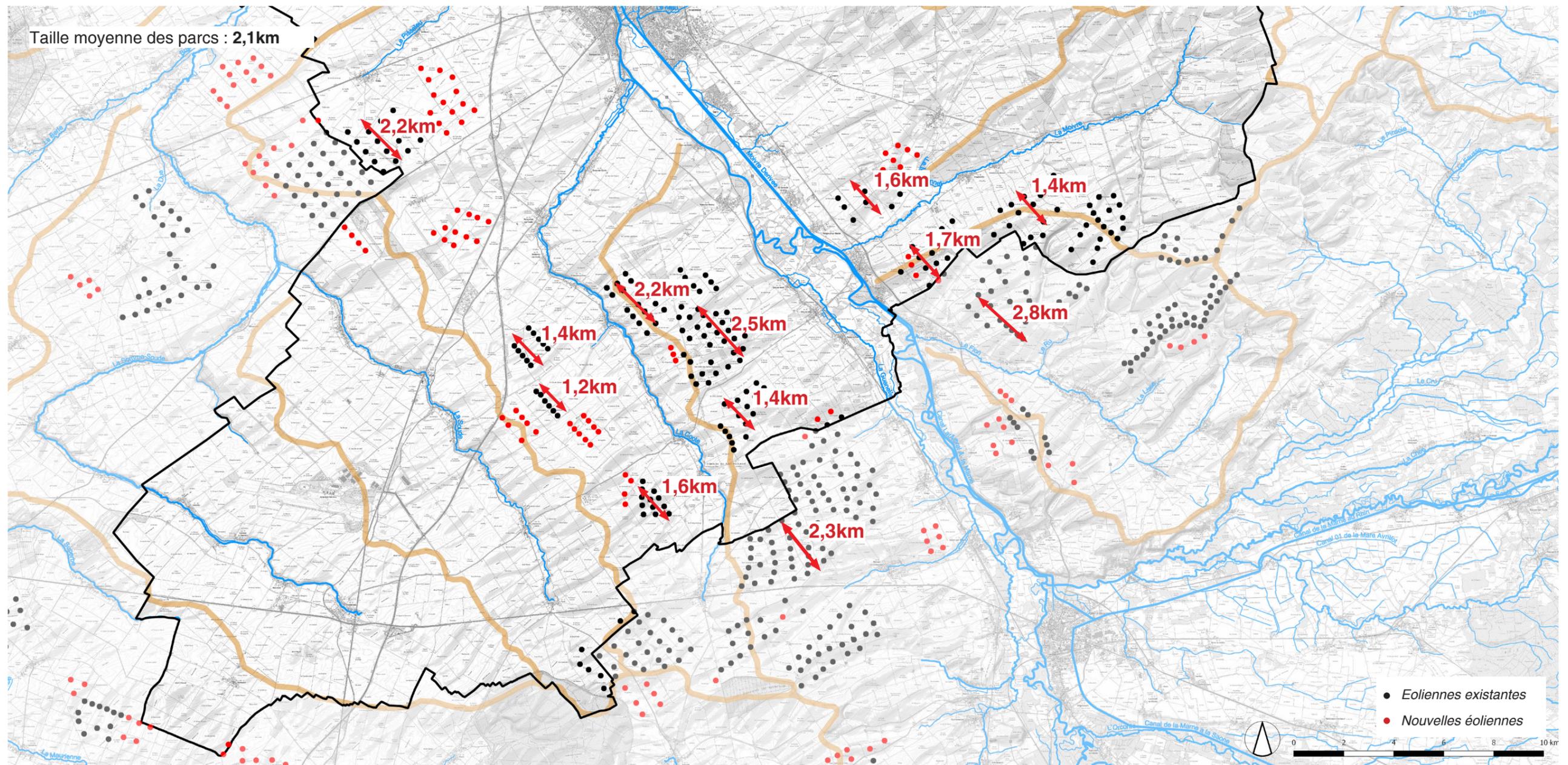
## PROPOSITION D'ACTIONS

INTRODUIRE LA NOTION DE RESPIRATION VISUELLE : CHAQUE PARC PEUT ÊTRE SÉPARÉ DU SUIVANT PAR L'ÉPAISSEUR MOYENNE D'UN PARC

TOUJOURS UNE ALTERNANCE ENTRE LES PARCS ÉOLIENS ET LES LIEUX DÉPOURVUS D'ÉOLIENNES

PARLER DE PREMIER PLAN ET D'ARRIÈRE-PLAN - RESPIRATION NÉCESSAIRE ENTRE CHAQUE PARC POUR QUE LES PLANS SUCCESSIFS SOIENT PERCEPTIBLES.

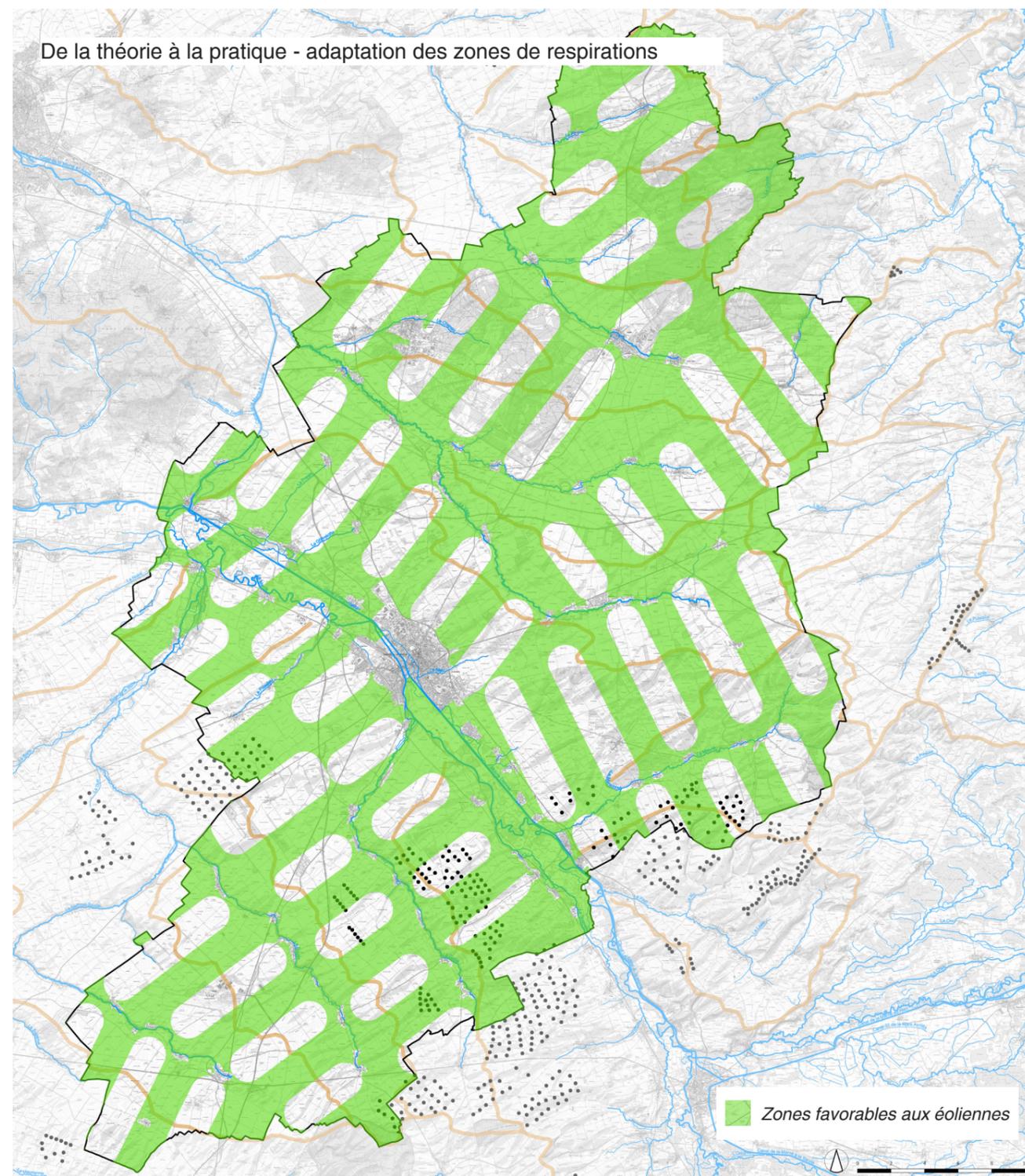
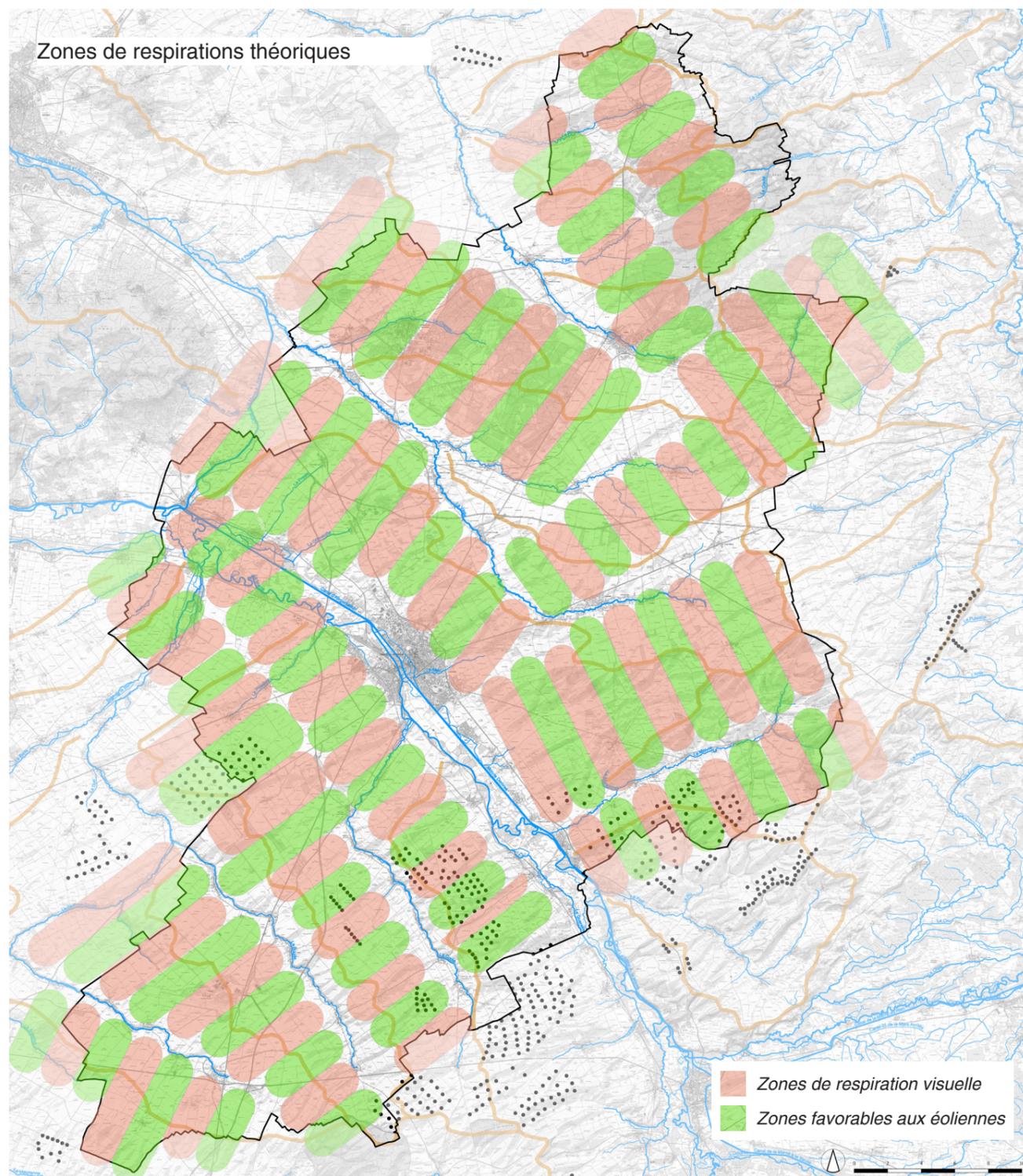
CONSIDÉRER COMME RESPIRATION ACCEPTABLE LA LONGUEUR MOYENNE D'UN PARC ÉOLIEN - UN ÉQUILIBRE ENTRE «LES PLEINS» DES ZONES D'ÉOLIENNES ET "LES VIDES" DES ZONES DÉPOURVUES D'ÉOLIENNES.



## L'ALTERNANCE DE «PLEINS» ET DE «VIDES» IMPACTE AUSSI LE PHÉNOMÈNE D'ENCERCLEMENT

Zones favorables à l'implantation d'éoliennes

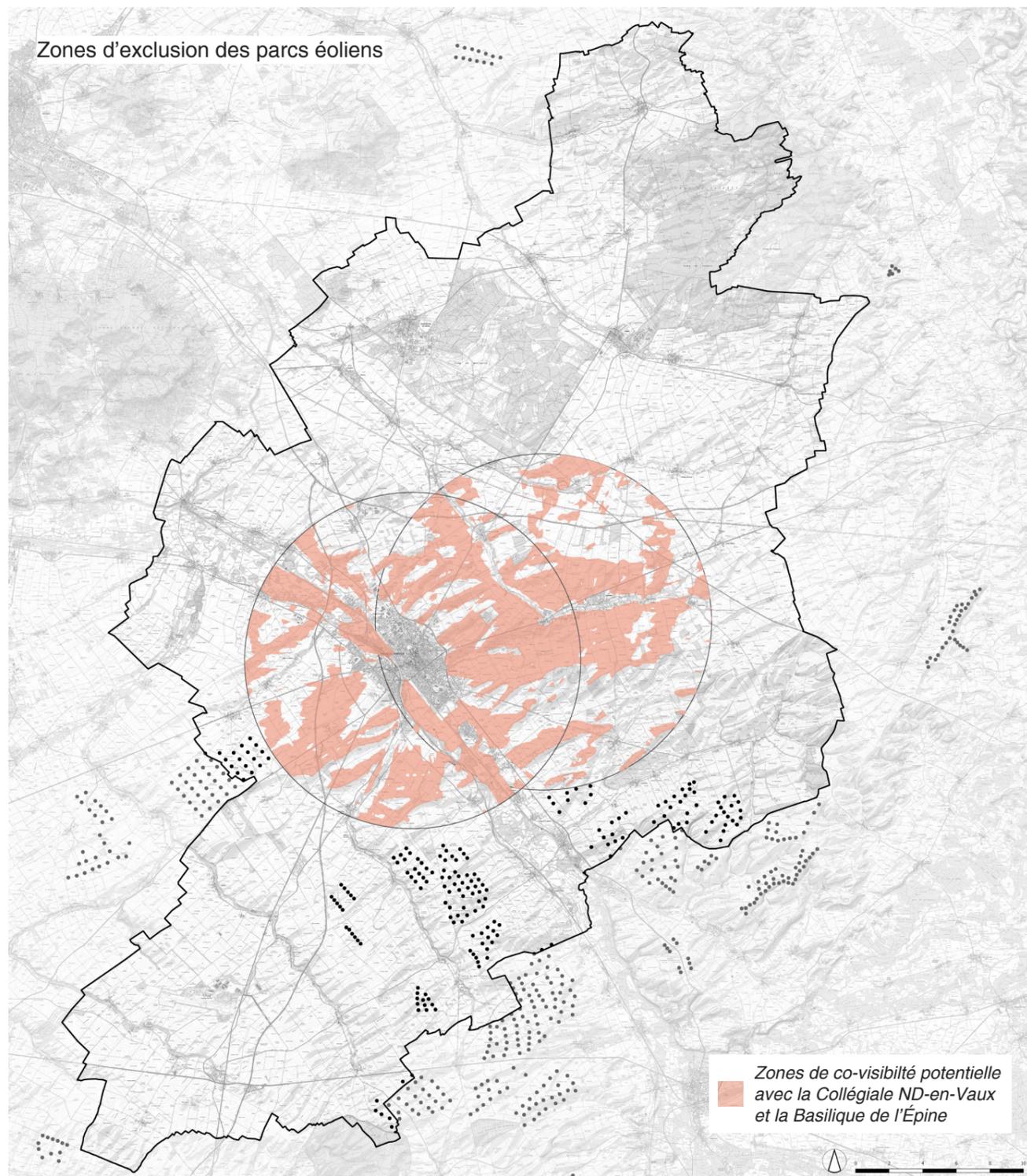
Zones des respirations



## LES MONUMENTS HISTORIQUES

EXCLUSION DES ÉOLIENNES DE TOUTES LES ZONES DE RÉELLES VISIBILITÉS DE CES MONUMENTS

PRISE EN CONSIDÉRATION LES MOUVEMENTS DU RELIEF PLUTÔT QU'UNE DISTANCE RELATIVE



## DES ZONES FAVORABLES AUX ÉOLIENNES

RÉPONDRE AUX PRINCIPES SIMPLES DES DÉSAGRÈMENTS DES ÉOLIENNES SUR LE PAYSAGE :

- PROXIMITÉ - SUCCESSION - CONFUSION -  
ENCERCLEMENT - CONCURRENCE

LE PRINCIPE DE SOUSTRACTION

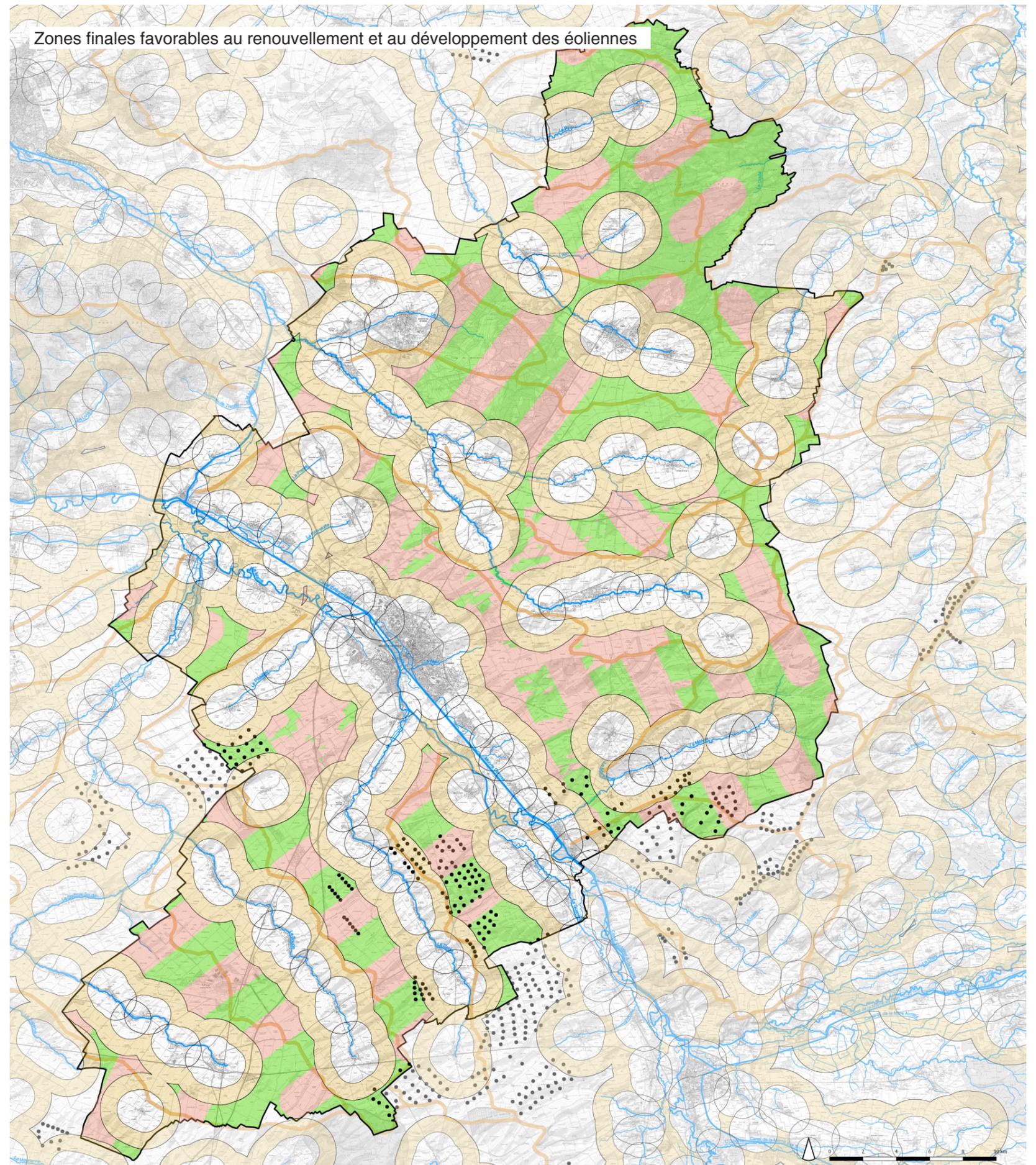
SUPERPOSITION DES CARTES DE NON-ACCEPTATION ET PRISE EN COMPTE DES ÉOLIENNES EXISTANTES

LES ZONES D'ACCEPTATION DES ÉOLIENNES PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME DURABLES, EN ANTICIPANT LES PROCHAINES ÉVOLUTIONS DE LA DIMENSION DE CES MACHINES.

LES ÉOLIENNES SUR LES SECTEURS DE NON ACCEPTATION NE POURRONT ÊTRE RENOUELÉES.

C'EST UN NOUVEAU PAYSAGE QUI PEUT ÉMERGER PAR CETTE NOUVELLE DÉMARCHÉ DEMANDÉE PAR LE PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.

-  - PÉRIMÈTRE DE 0 à 1 km :  
AUCUNE NOUVELLE IMPLANTATION DE PARC, QUELLE QUE SOIT LA HAUTEUR DES ÉOLIENNES.  
AUCUN REPOWERING AUTORISÉ POUR UNIFORMISER LA RELATION DES ÉOLIENNES AUX LIEUX D'HABITATION.
-  - PÉRIMÈTRE DE 1 à 2 km :  
AUCUNE NOUVELLE IMPLANTATION DE PARC  
REPOWERING AUTORISÉ UNIQUEMENT AVEC DES ÉOLIENNES DE GABARIT ÉQUIVALENT À CELLES EXISTANTES ET SANS D'AJOUT D'ÉOLIENNES.
-  - PÉRIMÈTRE AU-DELÀ DE 2 km :  
NOUVELLE IMPLANTATION AUTORISÉE  
REPOWERING AUTORISÉ SANS RESTRICTION DE GABARIT D'ÉOLIENNE  
SI LE PARC REPOWERÉ COMPREND UNE ÉOLIENNE DANS LA BANDE DE 1 à 2 km, L'ENSEMBLE DES ÉOLIENNES DU PARC AURA LA HAUTEUR DE CETTE ÉOLIENNE.
-  - ZONES DE RESPIRATIONS :  
PAS D'IMPLANTATION  
L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PARCS DOIT RESPECTER UNE RESPIRATION VISUELLE AVEC LES PARCS EXISTANTS. CETTE RESPIRATION VISUELLE ÉQUIVAUT À LA TAILLE MOYENNE D'UN PARC ÉOLIEN, SOIT 2 km, ET DOIT RESPECTER LES LIMITES CARTOGRAPHIÉES.  
LES PARCS DÉJÀ PRÉSENTS DANS LES ZONES DE RESPIRATION NE POURRONT PAS ÊTRE REPOWERÉS.



## DES ZONES FAVORABLES AUX ÉOLIENNES

RÉPONDRE AUX PRINCIPES SIMPLES DES DÉSAGRÈMENTS DES ÉOLIENNES SUR LE PAYSAGE :

- PROXIMITÉ - SUCCESSION - CONFUSION -  
ENCERCLEMENT - CONCURRENCE

LE PRINCIPE DE SOUSTRACTION

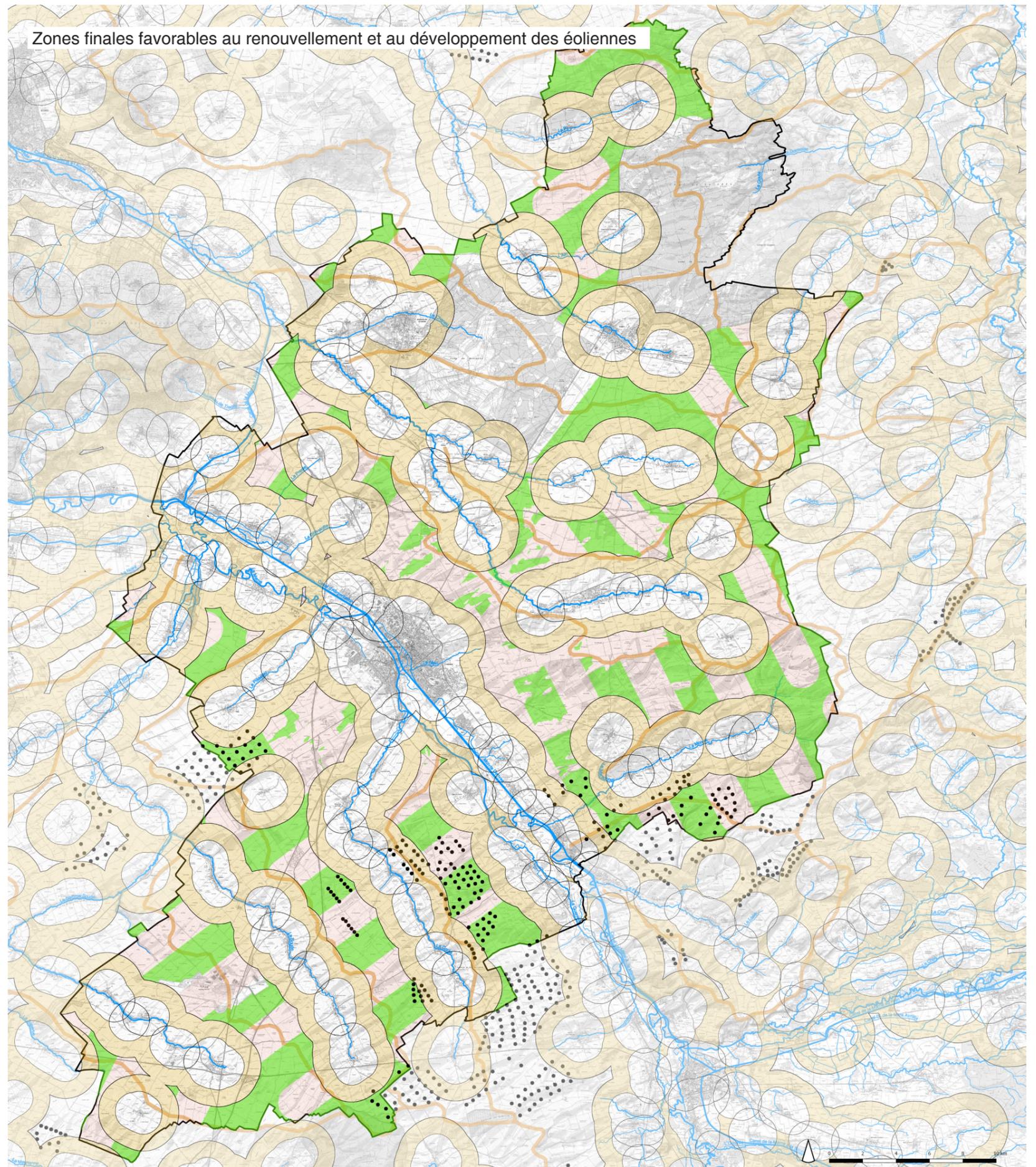
SUPERPOSITION DES CARTES DE NON-ACCEPTATION ET PRISE EN COMPTE DES ÉOLIENNES EXISTANTES

LES ZONES D'ACCEPTATION DES ÉOLIENNES PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME DURABLES, EN ANTICIPANT LES PROCHAINES ÉVOLUTIONS DE LA DIMENSION DE CES MACHINES.

LES ÉOLIENNES SUR LES SECTEURS DE NON ACCEPTATION NE POURRONT ÊTRE RENOUVÉLÉES.

C'EST UN NOUVEAU PAYSAGE QUI PEUT ÉMERGER PAR CETTE NOUVELLE DÉMARCHÉ DEMANDÉE PAR LE PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.

-  - PÉRIMÈTRE DE 0 À 1KM :  
AUCUNE NOUVELLE IMPLANTATION DE PARC, QUELLE QUE SOIT LA HAUTEUR DES ÉOLIENNES.  
AUCUN REPOWERING AUTORISÉ POUR UNIFORMISER LA RELATION DES ÉOLIENNES AUX LIEUX D'HABITATION.
-  - PÉRIMÈTRE DE 1 À 2KM :  
AUCUNE NOUVELLE IMPLANTATION DE PARC  
REPOWERING AUTORISÉ UNIQUEMENT AVEC DES ÉOLIENNES DE GABARIT ÉQUIVALENT À CELLES EXISTANTES ET SANS D'AJOUT D'ÉOLIENNES.
-  - PÉRIMÈTRE AU-DELÀ DE 2KM :  
NOUVELLE IMPLANTATION AUTORISÉE  
REPOWERING AUTORISÉ SANS RESTRICTION DE GABARIT D'ÉOLIENNE  
SI LE PARC REPOWERÉ COMPREND UNE ÉOLIENNE DANS LA BANDE DE 1 À 2 KM, L'ENSEMBLE DES ÉOLIENNES DU PARC AURA LA HAUTEUR DE CETTE ÉOLIENNE.
-  - ZONES DE RESPIRATIONS :  
PAS D'IMPLANTATION  
L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PARCS DOIT RESPECTER UNE RESPIRATION VISUELLE AVEC LES PARCS EXISTANTS. CETTE RESPIRATION VISUELLE ÉQUIVAUT À LA TAILLE MOYENNE D'UN PARC ÉOLIEN, SOIT 2 KM, ET DOIT RESPECTER LES LIMITES CARTOGRAPHIÉES.  
LES PARCS DÉJÀ PRÉSENTS DANS LES ZONES DE RESPIRATION NE POURRONT PAS ÊTRE REPOWERÉS.



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

